LES CAHIERS DU TREGOR

PRIX DU Nº 25 F

2ème TRIMESTRE 1988

Nº 23



BULLETIN DU CLUB D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DE BEGARD

Publié avec le concours de la M.J.C. de Bégard

LA VIE DU CLUB

29 mai : La sortie annuelle du club a conduit les passionnés sous la La some annuelle de Nicole Chouteau à la découverte de Pen-

Avril-Mai : Notre secrétaire Jacques Lintanff a très activement par-Avril-Mai : Notre Secretaire de la «feuille» supplément du Trégor publiée par le pays d'Accueil du Trégor, sur le thèm. Contes et Légendes.

Les Cahiers du Trégor - Publication trimestrielle du Club d'Histoire de Bégard M.J.C. 22140 Bégard. 2 96.45.20.60

Directeur de la publication : Hervé Le Goff.

Composition-Impression: Imprimerie Henry - Pédernec.

Abonnement annuel (4 numéros): 70 F (+ 15 F de port).

Les numéros déjà parus sont disponibles (sauf N° 2, 3, 4 épuisés) au prix de 20 F par exemplaire + 5 francs de port.

Photo de couverture : Vignette révolutionnaire.

A PROPOS DE SAINT GARAN PATRON DE CAVAN

par Hervé LE GOFF

A QUEL SAINT DOIT-ON SE VOUER ?

Depuis bien longtemps, les fidèles de Cavan ont uni dans une même et pieuse vénération Saint Garan et Saint Chéron, sans trop savoir le rapport qui pouvait exister entre ces deux hommes de Dieu.

Qu'importe I dira-t-on. La foi peut vivre sans la connaissance I Certes. Mais l'histoire paroissiale de Cavan comporte à propos de ces saints quelques singularités qui méritent d'être relevées, d'autant plus qu'elles contribuent à éclairer un moment de l'histoire des mentalités bretonnes.

En effet, les fidèles cavannais qui pensent célébrer sous deux noms différents le même personnage se trompent : Saint Chéron et Saint Garan qui se partagent indifféremment le patronnage de leur église sont bien, historiquement ou légendairement, des personnages distincts. Mieux encore. En chantant, le jour du pardon, le cantique à Zant Garan, les Cavannais célèbrent en fait Saint Chéron..

Essayons de débrouiller cet écheveau hagiographique, et de rendre à chacun ce qui lui revient.

Saint Garan est peu connu des hagiographes bretons et pas du tout des autres. Il fut pourtant le patron de Cavan, à une époque suffisamment reculée pour qu'on puisse envisager qu'il en fut le premier, à défaut d'avoir été le fondateur de cette antique paroisse, ce que d'aucuns admettraient volontiers. C'est peut-être aussi à lui que Cavan doit son nom. Ne voit-on pas, dans les actes relatifs à une chapelle que ce saint protégeait aussi en Plouguerneau, se succéder et parfois même coexister les formes GARAN/CAUA/CAVA/CAFFUA et CAVAN ? (cf. Largillière, Six saints de la

région de Plestin, Rennes, 1922).

A la fin du XVIIème siècle, un clerc trégorrois composa en son honneur un mystère. Un des quatre manuscrits connus de cette œuvre porte le titre suivant : «Buez an aotrou sant Garan, patrom er barrous a Cavan».

Luzel qui possédait un de ces manuscrits en a donné une analyse dans

la Revue Celtique, V, 1881-83, p.324. Il écrit notamment :

«A la page 223, on lit : Breman commanz act ar vretonned - à présent commence l'acte des Bretons, puis suit le Prolog Plestin, où le Prologue de Plestin, où l'on voit St Garan débarquant dans la commune de Plestin pour y convertir les habitants idôlatres. De Plestin, il se rendit dans le pays qui porte aujourd'hui le nom de Cavan».

Le plus ancien document qui, à ma connaissance, ait conservé le sou-

venir de la paroisse de Cavan et de son saint éponyme est sans doute cette venir de la paroisse de Cavan et de son saint éponyme est sans doute cette bulle du Pape Alexandre III datée de 1188 et citée par A. de La Borderie la la la company la la company la la company la co bulle du Pape Alexandre III uatee de l'100 et cité par A. de La Borderie (1). Elle est relative au prieuré lanionnais de Kermaria an Draou parmi les pos (1). Elle est relative au prieure idinomials de Romana di Draou parmi les possessions duquel figure une certaine «Ecclesiam sancti Gueranni» (ne seraine de l'église Colorage). I aquielle ne peut quère être que l'église Colorage. sessions duquel figure une certaine « Localiani sancti dueranni» (ne serait ce pas plutôt Guaranni ?), laquelle ne peut guère être que l'église Saint Garan ce pas plutôt de Plestin ne pouvant prétendre à ce titre. de Cavan, la chapelle de Plestin ne pouvant prétendre à ce titre.

Savan, la chapelle de l'iestim le pouver présenté par Luzel, ce vénérable Si l'on en croit le Mystère de St Garan présenté par Luzel, ce vénérable personnage était le fils d'un patricien romain. Sa jeunesse fut orageuse. Après personnage erait le liis d'un person avoir commande dans l'airnes, il de controlle de la velle de se marier avec la fille d'un sénateur. Il fut baptisé par Saint Denis et promu au sacerdoce par Saint Clément. Jeté par une tempête sur les côtes de Basse. Bretagne, alors pleine d'idolâtres, il retrouva la terre ferme en un endroit de l'actuelle commune de Plestin, au lieu nommé Trégaran. Il convertit les habitants de l'endroit et vint ensuite prêcher la bonne parole au pays où se trouve maintenant la paroisse de Cavan. Là encore, nous dit le Mystère, il signala son zèle par de nombreux miracles et de multiples conversions

Cette biographie, si elle reprend quelques éléments de la tradition longtemps conservée dans le pays de Plestin, ne coïncide pas tout à fait avec elle. Selon cette dernière, Garan serait un de ces multiples religieux qui ont guidé les diverses migrations bretonnes vers l'Armorique au Ve-VIe siècle, et non un patricien romain du IIIº siècle. De plus, il aurait été un compagnon, non pas de St Denis mais de St Efflam, celte émigré comme lui.

D'ailleurs, la statue de Saint Garan, conservée encore de nos jours dans la chapelle de Plestin qui lui est dédiée (2) ne ressemble en rien à celle correspondante de l'église de CAVAN :

A Plestin on découvre une statue assez ancienne (XVIe s. ?) qui représente, debout, tenant en sa main gauche, posé à plat sur la paume, le livre de la Vérité, un personnage dont la tête est incontestablement bien en place sur le cou, et le cou solidement fixé au tronc.

A Cavan, par contre, la statue de Saint Garan (XVIIº) est très particulière. Le Saint porte sa tête dans sa main gauche : résultat probable d'un martyre par décollation dont ne parlent ni les légendes ni les traditions relatives à notre Garan Trégorrois.

Or, il est assez improbable que la tradition, en évoluant ait pu modifier

de la sorte un point aussi capital.

Il faut bien se rendre à l'évidence : le Saint Garan plestinais et le Saint Garan vénéré par les paroissiens de Cavan ne sont pas (il serait plus juste de dire «ne sont plus») les mêmes personnages. On peut tenir le plestinais pour l'authentique ; mais alors, qui est le Saint Garan honoré sous ce nom dans la paroisse de Cavan ?

Tout aussi curieuse est l'intrusion du culte de St Chéron dans la vie paroissiale de Cavan. Ce saint n'est jamais mentionné dans l'histoire de la paroisse, ni d'une façon ni d'une autre, avant le XVIIème siècle. Ce fait avait d'ailleurs troublé un recteur du XIXème siècle qui après s'être penché sur les archives avait dû conclure, laconiquement

1631-1650 : aucun Chéron - 1623-1656 : aucun Chéron» D'où vient donc ce Chéron que l'on célèbre aujourd'hui à Cavan sous le nom de Garan ?

Pour expliquer simplement les choses, nous pouvons dire que ce perpour expliquer simplement les criuses, nous pouvons dire que ce personnage fêté à Cavan est double. Sous le nom de Garan ont été recueillies sonnée ditions hien différentes :

x traditions pieri différences a) la tradition celtique du compagnon de St Efflam qui débarqua sur nos deux traditions bien différentes : a) la tradition certique de compagnon de St. Emant qui debarqua sur nos côtes au V° ou VI° siècle et à qui fut dédiée l'église primitive de Cavan, côtes au V° chapelles de Plestin et Plouguerneau.

comme les chapelles de Plestin et Plouguerneau.

b) Une tradition romano-chrétienne, celle de Saint Chéron qui est venue se greffer sur la précédente, vraisemblablement dans la seconde moitié du se gretter sui la procedition de la seconde mottle du XVIII siècle. Le patricien romain, converti au christianisme, qui fut, au III de Vicinia de Saint Dania et au la la christianisme, qui fut, au III de Saint Dania et au la christianisme. XVIII* Siècle un disciple de Saint Denis et qui mourut décapité à Chartres est bien Saint Chéron et non Saint Garan, comme le laisse entendre le Mystère du

De telle sorte que le cantique à St Garan que chantent les paroissiens même nom. Cavannais s'adresse en fait, dans sa totalité, à St Chéron. On y lit en effet :

«En rom abred e oac'h brudet Ha ma karjec'h pije renet ho puhe war an douar man Mesk an enoriou ar brasan.

Kenta religion 'peus bet E oa hini ar bayanet...

Si tu l'avais voulu tu aurais mené Ta vie sur cette terre Parmi les plus grands honneurs

Ta première religion Fut-elle celle des payens...

Tu as été décapité près de Chartres. Oc'h bet dibennet tost da chartr» autant d'éléments biographiques qui ne peuvent s'appliquer au Saint Garan celtique.

Le culte de Chéron, sous son nom ou celui, emprunté, de Garan ne s'est établi à Cavan qu'aux environs du XVIIº siècle ; du moins n'ai-je jamais vu figurer ce nom dans les actes paroissiaux antérieurs à cette date. C'est aussi au XVIIe siècle que l'église paroissiale autrefois placée sous le vocable de Garan, passe sous celui de Chéron.

Pourtant, le 1er décembre 1675, quand messire Charles Beuret, recteur, commande la statue de Saint Garan, c'est Saint Chéron qu'il demande de représenter «portant le chief» dans la main.

Plusieurs raisons conduisent à situer, à peu près à cette époque, la contamination de la tradition celtique par la tradition romano-chrétienne :

a) d'abord l'état d'esprit du clergé catholique de ce temps. Désespérant de pouvoir un jour arracher les vieilles racines du paganisme et de la superstition qui semblent avoir été encore répandus sous la forme d'un culte excessif rendu aux vieux saints celtiques non reconnus par Rome, ce clergé eut l'idée, afin de corriger ce vice sans heurter exagérément les croyances et les habitudes, de romaniser ces bons vieux saints locaux qui sentaient un peu trop le paganisme et de les remplacer par de vénérables personnali-tés dûment sanctifiées par Rome. Toute la Bretagne connut à cette époque une vague de «déceltisation» des traditions religieuses. Les autorités compétentes surent profiter d'une coıncidence biographique, ou de la ressemblance de nom pour substituer au saint panceltique un saint authentifié par

b) La publication, à cette époque, de l'Office de Saint-Chéron, imprimé

à Chartres. Cet ouvrage devait jouer un grand rôle dans l'hagiographie breà Chartres. Cet ouvrage devait journe de ces contaminations ci-dessus tonne et a été à l'origine d'un bon nombre de ces contaminations ci-dessus

rites. L'histoire de l'introduction de Saint Chéron en Bretagne, venant se subs L'histoire de l'introduction de Caller Connue, grâce à Dom Lobineau qui tituer à des saints locaux, nous est bien connue, grâce à Dom Lobineau qui nous a raconté (Vie des S. de Bretagne, Rennes, 1726, p.26) comment en 1687, Etienne Pégasse, recteur de Kerrien remplaça le Saint Patron de

Il présenta sa demande à l'évêque de Quimper en lui joignant «un petit livre imprimé à Chartres en 1679, contenant l'office de Saint Cheronce (Ché ron), martyr, à l'usage de l'Eglise Royale des chanoines réguliers, qui porte le nom de ce saint martyr». «Le brave curé, peut-être de bonne foi, avait cru trouver dans un rapprochement approximatif de «Kerrianus» et de «Caraunus» (nom latin de Chéron), la preuve de l'identité des deux

On peut penser qu'à la même époque, lisant l'Office de Saint Chéron le recteur (ou un clerc) cavannais eut la même idée : un «sanctus Caranus» pouvait bien être la même personne qu'un «Sanctus Guaranus». D'autant plus qu'Albert Le Grand que le recteur ne pouvait pas ne pas avoir lu, parle d'un certain «Gouarannus» 72ème évêque de Lexobie (3), qui avait transporté les reliques de Saint Tugdual... à Chartres, précisément. L'occasion était trop belle pour faire de Garan, un authentique saint officiel, disciple du grand Saint Denis et martyr de surcroît. Nul doute que ce vénérable pasteur y a vu l'occasion d'extirper, par la ruse et définitivement, les dernières raci nes païennes des âmes de ses ouailles cavannaises.

Pour authentifier sans conteste le nouveau patron de la paroisse, on modela sa biographie qui, s'appuyant sur quelques traditions locales, attribuait à Garan, les principales étapes de la vie sanctifiante de Chéron. Un clerc se mit à la tâche, et ajouta au Mystère de Saint Denis et Saint Clément celui de Saint Garan promu au rang de disciple, et l'on commanda pour l'église «Saint Chéron» une statue du grand Saint Denis.

Bien que j'ignore d'où il tient ses précisions et ses certitudes, il convient de donner ici l'opinion de Gaultier du Mottay. Il écrit dans Essai d'Ico-nographie Bretonne, p.54 : «Il paraît qu'en 1687, les recteurs de Cavan et de Kerien-Quimperlé, trouvant une analogie entre les mots Sus (sanctus) Caraunus (ailleurs Carannus) et Sus (sanctus) Kerianus, abandonnèrent de dernier qu'ils ne cherchaient point à connaître, pour garder l'autre, resté depuis le patron de leurs églises».

Incontestablement, Kerianus et Chéron (en latin Caurannus) sont les mêmes personnages tout comme Caraunus, ou Gauranus (Garan). Mais la substitution s'est opérée à l'inverse de celle évoquée par Gaultier du Mottay.

Quant à la date de la substitution elle correspond au rectorat de Char les Beuret qui fut recteur de Cavan de 1669 à 1693 et y mourut à l'âge de 58 ans.

Dans son acte de décès on peut lire qu'«il avait été fort longtemps l'aumônier et secrétaire du seigneur Evêque de Tréguier, Balthazar Grangier, d'heureuse mémoire, et puis son promoteur pendant son épiscopat, et a, en tout état, donné des mars son promoteur pendant son épiscopat, et a, en tout état, donné des marques d'un esprit excellent et d'une vertu rare, et s'est toujours rendu aimable à tous les gens de bien et de toutes sortes de conditions, et a fini cette vie par les sentiments d'une édification extraorde conditions, et a fini de le par les sentiments d'une edification extraor-dinaire, laissant par tout le païs un regret universel, et une mémoire qui ne dinaire, laissant par tout le païs un regret universel, et une mémoire qui ne

nira pas d'ici a plusieurs armees». C'est sans doute à ce recteur lettré que l'on doit l'introduction du culte dinalie, pas d'ici à plusieurs années». C'est sans doute à ce recteur et le que l'ordoit i introduction du culte de St Chéron. Tout comme il fit sculpter sa statue «le chef decollé», il fut de St Chéron. de St Cheron. Tout commité la life acapter de statue «le cher decoile», il fut aussi sans aucun doute l'auteur de l'office de St-Cheron, alias Kantik zant aussi sans aucun doute l'acteur de l'orince de Schereron, allas Kantik zant. Garan. Car il se piquait d'écrire. Dans son registre de paroisse (année 1680), Garan. Car il se piquali u conte. Dans son registre de paroisse (année 1680), on peut encore lire un cantique de Noël en breton, «Salver ar Beth zo on peut encore life un carrique de Noel en preton, «Salver ar Beth zo Ganat...», composé de sa main sur l'air de «La Bonne Armelle...». C'est sur Ganat...», compose de sa main sur l'air de «La Bonne Armene...». C'est sur le registre de 1674 (Arch. Dép. CDN) qu'on lit aussi très explicitele registre de 1074 (Alois, Bep. Com qu'on ils aussi tres explicitement : «Monsieur Beuret ... fit au dit an imprimer l'office de St Cheron ou ment: «Normale de Cette paroisse qui luy avait été inconnu de précédent comme à tous ses prédécesseurs qui en faisaient mémoire comme d'un confesseur pontife et qui l'honoraient sous la figure et image qui est à présent au dessus de la porte de la sacristie nouvelle, qu'il fit aussi meubler et appro-

Et puisqu'on ne prête qu'aux riches, pourquoi pas non plus lui attribuer prier la même année». la paternité du Mystère de Saint Garan dont parlait Luzel ?

H. LE GOFF.

NOTES

- (1) Origine du Prieuré de Kermaria, in Mélanges d'Histoire et d'Archéologie Bretonne, p. 132,
- 1st article. [2] Chapelle St Haran, frairie de Trégaran (ou Tréharan), bâtie au bord de la rivière Le Douron l' [3] C'est-à-dire Le Yaudet, cité qui fut sans doute, dès l'époque gallo-romaine, ou postérieure-ment, siège d'un évêché.

IMPRESSIONS DE BRETAGNE UN REGARD ANGLAIS

par Harri ROBERTS *

«Pour les Anglais, la Bretagne a toujours été à leur porte. Mais les Anglais sont de très anciens touristes et surtout des îliens». C'est ainsi que s'exprime Pierre-Jakez Hélias dans son «Introduction à la Bretagne» dans sa plaquette «Images de Bretagne». On a l'impression en lisant son introduction que pour lui les Anglais sont des gens qui savent se conduire en vacances, des gens certainement préférables à ces Français qui considèrent la Bretagne comme étant au diable vauvert alors qu'ils vont très facilement en Espagne ou en Yougoslavie.

J'ai personnellement quelques doutes sur le fait que les millions de vacanciers anglais (je ne parle pas des Ecossais, Gallois, Irlandais et Cornouaillais...) qui ont foulé le sol sacré de la Bretagne dans le passé, aient tous été des touristes intelligents et bien élevés. Cependant, si l'on en juge par l'énorme quantité de livres de voyage consacrés à la Bretagne par des Anglais et des Anglaises, on se dit qu'ils n'ont pas tous été de mauvais visiteurs. Il ne se passe pratiquement pas une année sans qu'un nouveau livre de voyage sur la Bretagne en anglais n'apparaisse dans les vitrines des libraires.

A l'époque actuelle, le cœur de la Basse-Bretagne nous est devenu beaucoup plus proche à nous, Celtes d'Outre-Manche et Anglais, grâce aux traversées faciles et bon marché qu'offrent les Brittany Ferries. Je crois que
c'est en 1973 que j'ai pour la première fois emprunté la ligne PlymouthRoscoff. Avant son ouverture, la traversée de la Manche de Southampton
à Cherbourg était certes plus courte mais il y avait beaucoup plus de route
à faire de chaque côté de la Manche. Aujourd'hui on n'imagine vraiment pas
de prendre une autre liaison pour se rendre en Bretagne que Plymouth-Roscoff
(ou Portsmouth-Saint-Malo) quand on commence à préparer ses vacances
en regardant des photos de jolies jeunes filles en coiffes, de forêts mystérieuses, de côtes sauvages et magnifiques et d'églises parmi les plus jolies
qui soient, tout en se réjouissant d'avance à la perspective de longs repas
délicieux arrosés de vins non moins délicieux.

Mais il y avait déjà des touristes venant d'Outre-Manche et également des livres de voyages sur ce pays qui fascine les Anglais depuis si longtemps, bien avant que ne soient créés les Brittany Ferries. Dans ma modeste collection personnelle de guides touristiques sur la Bretagne (dont le plus ancien est paru en 1880), j'ai constaté que je possède cinq guides différents parus entre 1900 et 1910.

Dans la préface de son livre «A book of Brittany», S. Baring-Gould cite

Plus loin dans sa préface, le Révérend Baring-Gould rejoignait ce cons-Plus ioin dans sa pierace, le neverend bailing quald rejoignant ce constat mais estimait que ce comportement était dû au fait que la majorité des tat mais estimate que de comportement etant que de majorite des visiteurs ne comprenaient pas ce qu'ils voyaient. Dans son livre, expliquaitvisiteurs : la s'était efforcé de combler par des informations plus complètes les lacunes des guides touristiques habituels... Mais si les touristes anglais semblaient manquer d'enthousiasme, il n'en allait pas de même pour les auteurs de guides touristiques en anglais. Celui que je préfère sans aucun doute est un guide écrit par une Américaine, Mrs Lewis Chase, «A vagabond Voyage through Brittany» qui fut publié à Londres en 1915. Elle décrit ainsi son arrivée à Saint-Malo : «Nous étions plutôt dans le vague sur le type de bateau qui correspondrait le mieux à nos besoins. En fait, la seule chose dont nous étions sûrs, c'est que nous voulions aller de Saint-Malo à Brest, par les voies navigables de l'intérieur, et ceci en dépit du fait qu'aucun de nous ne savait nager, faire avancer un bateau ou planter une tente...». Elle et son mari, dont elle parle constamment en disant «lui-même», réussirent à acheter un bateau et à accomplir ce voyage. «Par tempérament, écrivait-elle, les Français et les Américains sont plus proches entre eux que les Anglais ne le sont de l'un ou de l'autre de ces peuples» mais en ce qui concerne les Bretons, elle ne croyait pas utile de leur expliquer d'où elle venait «parce qu'avec eux, vous n'êtes jamais vraiment sûr qu'ils aient entendu parler de votre pays natal à moins qu'il ne s'agisse du leur ou du pays de l'autre côté de la Manches. Ce guide donne une excellente description des canaux bretons dans la période précédant la première guerre mondiale. Mais c'est aussi le récit extrême nent amusant d'un voyage inhabituel, avec leurs problèmes pour arriver à sa faire comprendre des Bretons bretonnants et le témoignage de la grande gentillesse qu'on leur manifesta. «En nous souvenant que nous étions dans ce Finistère que le reste de la Bretagne considère comme «inhospitalier, non-civilisé et suspect», nous n'avons pu que nous demander si ce sont seulement les peuples primitifs qui sont restés honnêtes... Nous avons su seulement que nous n'avions jamais entendu auparavant d'hôtelière faisant une telle confiance à un couple de vagabonds et nous avons espéré que si quelqu'un devait l'amener à changer un jour d'attitude à l'égard des étrangers, ce ne serait pas parce que l'un de nos compatriotes aurait trahi sa confiance»

Venant de passer récemment quelques semaines délicieuses à Trégastel, j'ai repris le livre de Baring-Gould pour voir ce qu'il disait de la Côte de granit rose. Il observait que la plage de Trestraou à Perros-Guirec connaissait un succès croissant en 1900 comme station de bains de mer. Et cet écrivain qui était par ailleurs une autorité en ce qui concernait les saints celtiques, n'ignorait évidemment pas Kireg, le Gallois Curig. Il observait à son

propos : «Il possède la particularité d'être le seul saint de Grande-Bretagne à ne pas avoir une origine royale. Dans l'Eglise celtique, la canonisation était celtique mourait, ses terres étaient divisées en parts égales entre ses fils celtique mourait, ses terres étaient divisées en parts égales entre ses fils frères «d'entrer en religion s'ils ne voulaient pas avoir la gorge tranchées. S'ils acceptaient, on leur donnait, selon Baring-Gould, un peu de terre et le étrangers. On ne peut expliquer comment Kirec devint le chef d'une tribu Mais en dépit de neur est le set le set le chef d'une tribu

Mais en dépit de son enthousiasme pour Kireg, Baring-Gould ne manifesta pas une même faveur pour la magnifique côte. «La côte est curieuse granit. Cela ressemble aux débris d'une carrière de granit dans laquelle aurait la mer se retire». Toute la côte est hérissée d'écueils qui apparaissent quand la mer se retire». Plus agaçantes encore sont ses comparaisons de certains rochers à des «puddings». On est Anglais ou on ne l'est pas...

Il cite longuement la description de l'ossuaire de Trégastel par Charles Le Goffic et l'enlèvement des ossements qu'il contenait depuis un siècle, opération qui ne pouvait être confiée qu'à des mains innocentes d'enfants. Bien sûr Le Goffic devait quelques années plus tard être enterré dans ce même cimetière. Une autre Américaine, Amy Oakley, écrivait en 1930 : «Trégastel possède une église du 1 2ème siècle et un ossuaire macabre, l'un des derniers encore en service. Mais il faut aller surtout à Trégastel parce que c'est au large de la côte que se trouve l'Ile d'Avalon, où, selon la tradition, demeure le Roi Arthur, enterré ou vivant, qui pourrait nous le dire ? Certains disent qu'il a été victime d'un enchantement et vit là avec Morgane, la sœur de Merlin... Quoi qu'il en soit, nous savons que nous avons ressenti le charme de l'enchanteur Merlin et de ses successeurs aux mérites plus sûrs, dans le Pays de Renan et Le Bras».

Dans «Breton Folk», un livre publié en 1880, un demi-siècle avant celui de Mrs Oakley, Henry Blackburn ne mentionne cependant pas Trégastel. En revanche, Perros-Guirec «où l'on peut vivre avec cinq francs par jour au sommet de la saison estivale et où il est difficile de dépenser davantage» a droit à une mention honorable. «La baie de Perros-Guirec est suffisamment à l'écart des circuits touristiques pour la rendre délicieuse en été... Nous pouvons vivre comme bon nous semble, nous habiller comme bon nous semble, nous baigner dans l'eau qui arrive à nos pieds, nous asseoir et dessiner à l'ombre des arbres et à travers les branches desquels nous apercevons la mer qui scintille». Et Ploumanac'h «est un endroit qu'il faut visiter plus que tout autre endroit de cette côte à cause de sa sauvagerie et pour voir sa population de pêcheurs intrépides qui vit au milieu d'une masse branlante de rochers presque complètement entourée d'eau». Lui aussi mentionne que l'une des îles situées au large de cette côte passe pour être l'Ile d'Avalon ou Avilion où la tradition veut que le Roi Arthur se repose.

Pourtant un autre Américain, George Wharton Edwards, était fasciné davantage en 1901, comme je l'ai été vraiment moi-même 70 ans plus tard par le Père Eternel, près de Porz Coz en Trégastel. «...Il semble que ce soit

d'un port chaffiaire ploumanac'h que comme un territoire extrêmement saull ne put décrire Ploumanac'h que comme un territoire extrêmement sauvage, un désert, plus terrible encore qu'un désert par son aspect désolé, avec sa série de cahutes de misérables pêcheurs, difficiles à distinguer des massa accumulées de rochers brisés et éparpillés. «Je peux seulement dire que ses accumulées de rochers brisés et éparpillés. «Je peux seulement dire que semblant être le résultat de la colère des dieux déchaînés sur la région». On ne pouvait pas, à cette époque, ne pas avoir conscience de l'exis-

On ne pouvait pas, à cette epoque, ne pas avoir consalience de la langue bretonne. Voici ce qu'en écrivait Francis Miltoun en 1905 tence de la langue bretonne. Voici ce qu'en écrivait Francis Miltoun en 1905 dans «Rambles in Brittany» : «On a souvent comparé le langage des Gallois avec celui des Bretons mais personne ne l'a fait avec autant de talent que l'historien Henri Martin qui, en racontant ses voyages au Pays de Galles, l'historien Henri Martin pu bavarder là-bas avec la population celtique et a écrit comment il avait pu bavarder là-bas avec la population celtique et a écrit comment comprendre grâce à sa connaissance du parler bretone. Cet Henri Martin fut un personnage fascinant - pas très rigoureux scientifiquement mais portant un amour passionné pour tout ce qui était celtique c'est à lui principalement que l'on doit la création d'une chaire de celtique au Collège de France en 1882, dont le premier titulaire fut Henri d'Arbois de Jubainville.

Mais revenons à Miltoun. Il continue : «Plus on se rapproche du Finistère moins on a de chances d'entendre un français correct. Le nombre de ceux qui ne connaissent que le breton dépasse celui de ceux qui connaissent le breton et le français et laisse dans une position très minoritaire ceux qui ne connaissent que le français. Ces chiffres peuvent étonner quelqu'un qui ne connaît pas ce pays mais ils sont cependant indiscutables... De temps en temps on regrette de ne pas être Gallois».

«Selon Anatole Le Braz, écrivait Amy Oakley, la connaissance de la langue bretonne est le seul «sésame, ouvre-toi» en Bretagne mais à défaut de la connaître nous avons utilisé comme mot de passe le nom de Le Braz». Le Braz, dont la troisième épouse était américaine, avait accueilli Mrs Oak-

ley à diverses reprises chez lui.

Le «Barzaz Breiz» a été souvent utilisé par de nombreux écrivains pour Le «Barzaz Breiz» a été souvent utilisé par de nombreux écrivains pour une histoire ou deux servant à rallonger un chapitre. La pluplart des poèmes une histoire ou deux servant à rallonger un chapitre. La pluplart des poèmes du «Barzaz Breiz» avait bien sûr déjà été traduits en anglais à cette époque par Thomas Taylor et le recueil de La Villemarqué est mentionné à de nombreuses occasions par une Anglaise dans son livre «The Bretons at Home» publié en 1909.

Henry Blackburn (Breton Folk, 1880) décrit avec amour la Bretagne comme étant l'aile située à l'ouest d'une maison de campagne d'autrefois.

Elle est hantée, pleine de mystères et de légendes; ses meubles sont Elle est hantée, pierre de mysée d'une manière ou d'une autre une curio-anciens ; presque chaque objet est d'une manière ou d'une autre une curioanciens ; presque criaque objet de sité et à été conçu dans une époque passée. «Le visiteur est le bienvenu sité et à été conçu dans une époque passée. «Le visiteur est le bienvenu sité et à été conçu dans une époque passée. «Le visiteur est le bienvenu sité et à été conçu dans une époque passée. «Le visiteur est le bienvenu sité et à été conçu dans une époque passée. «Le visiteur est le bienvenu sité et à été conçu dans une époque passée. «Le visiteur est le bienvenu sité et à été conçu dans une époque passée. «Le visiteur est le bienvenu sité et à été conçu dans une époque passée. «Le visiteur est le bienvenu sité et à été conçu dans une époque passée. «Le visiteur est le bienvenu sité et à été conçu dans une époque passée. «Le visiteur est le bienvenu sité et à été conçu dans une époque passée. «Le visiteur est le bienvenu sité et à été conçu dans une époque passée. «Le visiteur est le bienvenu sité et à été conçu dans une époque passée. «Le visiteur est le bienvenu sité et à été conçu dans une époque passée. «Le visiteur est le bienvenu sité et à de la contrain de l sité et à été conçu dans une époque pas être surpris si à son entrée, on le salue dans ce coin perdu mais il ne doit pas être surpris si à son entrée, on le salue

Mais en dépit de son amour pour ce pays, il fut vraiment heureux d'aller chercher des informations sur la Bretagne remontant à 60 ans plus tôt, il donne des citations extraites de «Brittany», le livre d'un Anglais nommé Stothard qui passa quelques temps dans ce pays en 1818. Ce Stothard écrivait : «Ils sont grossiers, peu civilisés, simples d'esprit et sales. Ils vivent littéralement comme des cochons, couchant à même le sol et mangeant des châtaignes bouillies dans du lait comme principale nourriture. Leurs maisons sont généralement construites en terre, sans ordre ni confort, et c'est une chose courante en Bretagne pour les hommes, les femmes, les enfants et les animaux que de dormir ensemble dans une même pièce, non pas sur un lit mais à même le sol couvert de paille».

Quarante-cinq ans plus tard, en 1863, explique Blackburn, un journa liste anglais fut envoyé par le «Morning Post» pour faire un rapport sur la situation des travailleurs agricoles en Bretagne. «Le paysan breton», écrivit Blanchard Jerrold, ce journaliste, «est encore isolé des villes par sa langue (les auteurs des «Blue Books» gallois écrivaient pratiquement la même chose à propos des habitants du Pays de Galles en 1847). Il s'est maintenu à l'écart et se méfie du monde extérieur. Son alimentation consiste en du pain noir fait de sarrazin, de seigle, d'avoine ou d'orge, bouilli dans du lait. Si son ali mentation s'est modifiée, c'est par la consommation de pommes de terre».

Cependant Blackburn trouvait aussi beaucoup de choses à vanter, dont en bonne place la pêche et la chasse - une attitude typiquement brittanque ! - et les dessins qui illustrent son livre ajoutent à l'aperçu intéressant de la vie bretonne d'il y a 100 ans. Certains étaient de bons écrivains remplis d'enthousiasme et l'amateur enthousiaste qui dispose de temps n'est pas un mauvais allié. Beaucoup de ces écrivains ont nourri un amour sincère pour la Bretagne, même s'ils n'ont pas toujours pu la comprendre. Du reste est-ce que des gens de l'extérieur pourront un jour vraiment comprendre la

Harri ROBERTS

LE JOURNAL DU RECTEUR CHARLES BEURET ...

par H. LE GOFF

La pratique, maintenant commune, de la généalogie a rendu familiers à de nombreux chercheurs amateurs les registres paroissiaux, ancêtres de nos registres de l'Etat-Civil. A ceux qui ne pensent y trouver que des noms et des dates, ces vieux cahiers souvent mutilés, parfois illisibles, cachent des foules de renseignements de tous ordres et des considérations aussi hétéroclites qu'imprévues. C'est que le recteur de la paroisse, chargé de la tenue de ces registres, glissait souvent au fil de la transcription administrative des actes, en marge ou sur la couverture, des remarques sur les faits marquants de la vie communautaire, les événements du jour ou de l'année : il n'hésitait pas à l'occasion à formuler clairement ses opinions personnelles au sujet des affaires du moment. Le recteur de Lanvellec, par exemple, enregistrera dans le cahier des sépultures de 1604, et dans le détail, les combats, pillages, crimes qui mirent sa paroisse, et celles environnantes, à feu et à sang lors de la Ligue : il y fera même figurer un poème satirique en vers latins composé par lui pour stigmatiser la guerre et ceux qui s'y livrent. Le recteur de Créhen utilisa même le registre des Baptêmes et Mariages de 1772 pour y consigner... la recette de la soupe au riz, «moyen de soulager à peu de frais les pauvres de la paroisse dans une disette».

Nous avons déjà vu que les registres de Cavan nous livrent bien des renseignements sur la grave épidémie qui endeuilla le pays en 1786. Tout aussi intéressantes, quoique d'un autre genre, sont les notes que Messire Charles Beüret (c'est ainsi qu'il écrit son nom) avait pris l'habitude de rédiger à la fin de ses registres. Cet ecclésiastique, recteur de Cavan de 1669 à sa mort en 1693, marqua durablement sa paroisse par son activité débordante de constructeur et de rénovateur. Régulièrement, à la fin de chaque année, il rendait compte de son action paroissiale. C'est ainsi que l'on peut suivre à travers ce Journal les différentes étapes des transformations réalisées dans les églises de Cavan et Caouennec, l'érection ou l'entretien des croix, l'achat du mobilier. On y apprend par ailleurs que Missire Beüret «fit imprimer l'office de St Chéron». Il faut entendre par là qu'il est l'auteur du cantique paroissial toujours chanté et par erreur dédié à St Garan, par il taqui nait les Muses «ad Dei gloriam»: on pourra lire dans ses registres de 1680 nait les Muses «ad Dei gloriam»: on pourra lire dans ses registres de 1680 le brouillon d'un cantique de Noël en breton, «Salver ar Beth zo Gana*», composé de sa main sur l'air de «La Bonne Armelle…». C'est aussi par ses notes que nous trouvons mention de cette dramatique mission de 1688 qui se termina tragiquement dans les éclairs, la foudre et les flammes, qui ne pou-

vaient provenir que de l'Enfer.

^{*} Plusieurs centaines de milliers de touristes britanniques viennent chaque année en Bretagne. la plupart grâce aux liaisons maritimes qui ont été créées depuis une dizaine d'années entre la Bretagne et les îles britanniques. Cet intérêt pour la Bretagne ne date cependant pas d'aujourd'hui comme en témoigne ce nouvel article de l'écrivain et journaliste gallois Harti Roberts, lui-même grand connaisseur de la Bretagne où il a fait de fréquents séjours et où il compte de nombreux amis.

La vie extérieure à la paroisse n'y prend guère de place, si ce n'est La vie exterieure a la parollos de l'évêque de Tréguier, si ce n'est l'annonce circonstanciée du décès de l'évêque de Tréguier, Balthazar Grandon de l'évêque de l'évê l'annonce circonstancies du doct de l'aumônier ; et du remplacement de gier dont il avait été pendant six ans l'aumônier ; et du remplacement de grando de Carcado Mgr Baglion de Saillant par Eustache le Sénéchal de Carcado.

REGISTRE DE 1669 :

«Le huitième jour de décembre 1669, jour et fête de la Conception, Char-«Le numerne jour de décentaire de Révérend père en Dieu, Messire Baltazar Grangier, évêque et Comte de Tréguier, prit possession de cette paroisse de Cavan pour en être pourvu par résignation (à) lui consentie de la dite paroisse à deux cent quarante livres de pension, par Vénérable et Discret Missire Yves JORAND, prêtre originaire de la paroisse de Ploumilliau, qui ayant gouverné cette paroisse de Cavan et Caouennec pendant quatre à cinq années obtint la résignation de ladite paroisse de Ploumilliau, à la charge de payer quatre cents livres de pension à Vénérable et Discret Missire Jacques LE BOURVA, recteur dudit Ploumilliau depuis les 24 ans ; mais se voyant malade et en danger de mort, il voulut considérer le sieur JORAND pour sa capacité et sa probité sous la pension de 400 livres pendant laquelle seulement et un an après devait durer ladite pension de 240 livres payable au dit sieur JORAND que Dieu voulut appeler à soi le quatorzième du mois de mai suivant, après avoir rendu sa santé au sieur LE BOURVA ancien recteur de Ploumilliau qui vaqua en Cours de Rome et fut pourvu d'un Romipete (1) breton du diocèse de Cornouailles nommé Missire Louis GUEZNOU, lequel mourut l'an 1684 au bourg de St-Emilion, près celui de Loguivy-Plougroas.

En la même année 1669, le sieur Beüret (2), recteur, fit mettre le courtil joignant le presbytère du côté du bourg en jardin, qui n'avait jamais servi auparavant qu'à semer du chanvre, et fit faire une petite porte sur le dit grand jardin neuf donnant sur le bourg. Priez Dieu pour son âme.

Il fit encore quantité d'accomodements autour du presybtère et jardins à ses propres frais. Requiescat in pace.

Il commença pareillement à faire décorer l'église paroissiale de Cavan. Orate pro eo».

REGISTRE DE 1670 :

«En cette même année, Mre Beüret fit planter des fruitiers au grand jardin neuf et en fit sabler les allées et y faire une tonnelle du côté du bourg. Orate pro eo.

La même année, il fit faire et peindre une balustrade en forme d'alcôve pour servir de retranchement à la grande chambre du presbytère, avec des emblêmes spirituels. Souvenez-vous de lui dans vos prières.

Il fit encore faire le tableau du St Rosaire».

REGISTRE DE 1674:

«En cette même année, Monsieur Beüret fit renverser le pignon princh pal de son église paroissiale pour l'avancer dehors en forme de lanterne, avec la sacristie en appenti dont on avait très grand besoin, le grand autel n'ayant auparavant qu'un petit vitreau (sic) qui ne donnait guère de jour. aravant qu'un peut virted Good qui ne donnait guere de jour, Il fit au dit an imprimer l'office de St Cheron ou Cavan, patron de cette paroisse qui luy avait été inconnu de précédent comme à tous ses prédé-

paroisse qui luy avait ete incomité de précédent comme à tous ses prédécesseurs qui en faisaient mémoire comme d'un confesseur pontife et qui cesseurs qui est à précedent sous la figure et image qui est à précedent sous la figure et image qui est à précedent sous la figure et image qui est à précedent sous la figure et image qui est à précedent sous la figure et image qui est à précedent comme d'un confesseur pontife et qui cesseurs qui en laisaient montaine et image qui est à présent au-dessus de la porte l'honnoraient sous la figure et image qui est à présent au-dessus de la porte l'honnoraient sous le ligare de la porte de la sacristie nouvelle, qu'il fit aussi meubler et approprier la même année.

Priez Dieu pour le repos de son âme. z Dieu pour le regand autel et la sacristie, et azurer au-dessus du grand Il fit aussi vitrer le grand autel et la sacristie, et azurer au-dessus du grand autel et peindre des parements de bois de sapin aux trois autels».

REGISTRE DE 1676 :

«Cette même année, Monsieur Beüret, recteur de Cavan, fit faire à Quimper, le tabernacle et rétable qui sont sur le maître-autel et qui coûtèrent 500 livres (par) Mrs Les Deans (sic), maîtres sculpteurs.

Il fit aussi renverser et pousser le pignon principal de l'église trevialle de Caouennec en forme de lanternelle (sic) et augmenter le cimetière de ladite trève».

REGISTRE DE 1677 :

«En cette même année Mr Beüret fit azurer toute la nef de son église paroissiale avec des fleurs de lys et des étoiles. Priez pour lui.

il fit aussi au dit an creuser et maçonner à ses frais le puits qui est dans l'ancien jardin pour la commodité du presbytère. Orate pro eo».

REGISTRE DE 1678 :

«En cette même année, Mr Beüret fit renverser une vieille écurie qui donnait du pignon à celui de la chapelle de St Jean et fit faire une autre écurie avec une bûcherie pour loger le bois à feu, empêchant par là la profanation qui durait depuis longtemps en ce qu'on n'entrait au presbytère avec les fourrages ni à pied ni à cheval que par le cimetière et chemin de la procession. Le tout se fit du consentement du général (3) de la paroisse et sur la contestation des tréviens qui donna lieu à un grand procès que le recteur soutint vers eux en son propre et privé nom ; mais après une condescence (4) de Mrs les Juges de Lannion, il les fit condamner à y contribuer à la quatrième partie (5) à la manière accoûtumée et aux dépens. Mais lesdits tréviens s'étant portés appelants de la dite sentence au Parlement de Rennes où il y eut un arrêt interlocutoire entre parties qui ordonnait une nouvelle condescendance sur leur réquisitoire, voyant qu'ils avaient demandé leur condamnation, ils demandèrent accomodement au sieur recteur qui leur consentit un compromis, au désir duquel ils fussent condamnés de payer 300 livres au dit sieur recteur, après avoir dépensé environ 500 livres à le plaider malapropos (sic). La procédure est aux archives de la paroisse par une bienveillance gratuite dudit sieur recteur qui en fit présent aux paroissiens pour leur servir en toute occurence».

REGISTRE DE 1679:

«En cette année Monsieur Beüret fit dorer de grand or le tabernacle et «En cette annee ividisceur Deand. Il de la chapelle de 228 livres. Il fit encore percer un rétable du grand autel pour la somme de 228 livres. Il fit encore percer un rétable de St Jean du côté de la cour du service de l rétable du grand autei pour la somme de St Jean du côté de la cour du presby-

Il fit de plus boiser et couvrir de neuf toute l'église tréviale et le lambin (sic pour lambrisser) de sapin d'un bout à l'autre.

pour lambilissell de sopiil. 1679, décéda au palais épiscopal, d'une révo. Le second jour de l'eville lution de goutte, Révérend père en Dieu, Messire Baltazar Grangier, Evêque et Comte de Tréguier, auquel le soussigné recteur avait eu l'honneur de ser vir d'aumônier pendant six ans et de promoteur depuis être venu en cette paroisse pendant les années 1675 - 1676 - 1677 - 1678, et jusques à la la mort dudit seigneur évêque, après laquelle il s'excusa sur ses indispositions corporelles et sur la difficulté des chemins d'ici à Lantreguier où il était obligé de se trouver tous les mardis pour l'audience de l'officialité (6), et quelque-

REGISTRE DE 1680:

«En cette année, Mr Beüret fit planchir (c'est-à-dire recouvrir de planches le pavé du sanctuaire du grand autel de l'église paroissiale de Cavan. Il fit aussi peindre et azurer le lambris de la chapelle du Rosaire et celui de la chapelle de la confrairie du Sacre située en la chapelle de St Jean, aux dépens des dites confrairies. Il fit encore peindre et étoffer la grande croix de pierre de taille qui est au milieu du cimetière et les deux autres situées hors d'icelui et donnant l'un sur les halles et l'autre au milieu du bourg jouxte le grand che min (7)

Il fit planter une autre croix de pierre de taille sur le grand chemin du Barderou au bourg, jouxte la place du Mencana (8) au Croissant (9) qui mène dudit Barderou à Confort.

Il acheta la même année à la foire de Tréguier un grand rideau pour cou vrir le tabernacle et rétable pour la somme de 27 livres. Priez Dieu pour son

Il fit encore blanchir toute l'église paroissiale de Cavan et celle de sa trève Caouennec, où il fit placer un tabernacle et rétable pour le prix de 500 livres.

Il fit encore poser en ladite église de Caouennec un beau balustre avec un crucifix et deux images de Notre Dame et de St Jean entre le chœur et la nef pour la somme de 294 livres.

Il fit pareillement marché de placer au cimetière dudit Caouennec une belle et grande croix de pierre de taille pour 170 livres. Il fit de plus azurer tout le lambris de ladite église trévialle pour 100 livres, et supplie dès à présent Mrs ses supplies de la livres. Mrs ses successeurs d'exercer leur zèle à y faire faire un beau clocher à l'instar de celui de Ploumilliau, Ploubezre ou Louargat. La situation du lieu le requé rant, et le revenu de l'église le permettant assez».

REGISTRE DE 1682:

En cette année, Mr Beuret fit poser à l'autel de la Confrairie du Sacre,

du côté du presbytère, le rétable et Cène qui y sont. Priez Dieu pour lui. côté du presbytere, le rétable et Celle qui y sont. Priez Dieu pour lui. En cette même année, il fit faire en la ville de Morlaix, aux frais de la En cette même année, il fit faire en la ville de Morlaix, aux frais de la En cette meme annee, il manue en la vine de Moriaix, aux frais de la Confrairie du Luminaire, un beau chasuble de tabis (?) vert qui coûta 36 livres».

REGISTRE DE 1683 :

«En cette même année, Mr Beüret fit faire le devis et le marché d'un baptistère en forme de dôme et en voûte pour placer les fonts baptismaux baptistère en roma de dont le plus bas pilier du côté du presbytère, et occu-qui étaient auparavant jouxte le plus bas pilier du côté du presbytère, et occuqui etalent aupur de place dans l'église, et en auraient même occupé davanparent beautiful de la lustres comme le seigneur évêque l'avait tage si on les avait cernés de balustres comme le seigneur évêque l'avait

Le dit recteur aurait eu encore assez bon courage pour entreprendre un demandé. clocher suivant le dessin ci-après, et aurait volontiers contribué à sa construction d'une somme de 100 livres si les paroissiens avaient été en force de seconder par leurs aumônes sa bonne intention ; mais se voyant un peu fatigués par les divers charrois qu'il leur a convenu faire depuis dix ou douze ans, on a jugé à propos de différer encore l'exécution de ce dessein (lequel) ne sera pas inutile aux Srs recteurs successeurs dudit Beüret qui les supplie dès à présent d'employer leur zèle à le rendre dans sa perfection pour la gloire de Dieu et la magnificence de sa maison laquelle n'a maintenant besoin d'autre décoration ni ornement.

Sic nos Deus adjuvet.

Il y a 32 pieds de hauteur au pignon et clocher de Cavan jusques à la plate-forme, et environ 14 pieds au surplus. Mais pour faire un nouveau clo-cher il faudrait descendre le tout jusqu'à la seconde diminution des pilliers du dehors et en planter deux autres pareils par dedans avec un vitreau au milieu du pignon, et hausser la plate-forme de 8 pieds qui feraient 40 pieds de hauteur avec 10 pieds dans l'emplacement des cloches et une corniche, au dessus de laquelle sera posée la petite cloche dans la pyramide en bosse qui aura 28 pieds de hauteur, le tout faisant soixante dix huit pieds, avec un degré (escalier) de 80 marches et des garides (?).

Si bien que le dit nouveau clocher serait haussé d'environ 32 pieds et serait de 16 pieds plus haut que celui de Pluzunet qui n'a que 62. Ce dessein est formé sur les clochers de l'église tréviale de Trémel et celui de St Gilles, de l'église paroissiale de Trédrez et de la chapelle de St Nicolas en la paroisse de Plufur.

Le même recteur fit la même année faire le treilli du vitreau qui est en la chapelle du Rosaire. Il fit aussi faire le petit bougeoir de fer qui sert tous les jours aux messes et qui épargne beaucoup de cire.

REGISTRE DE 1684 :

Pendant cette année Mr Beüret fit construire un dôme de pierres de taille et y transporta les fonts baptismaux qui étaient auparavant au dernier pilier du côté du presbytère au bas de l'église et empêchait de faire la procession par dedans.

Il fit encore cette même année augmenter le cimetière depuis la sacris. Il fit encore cette meme anne de la tirer de terre profane et murer le che-tie pour cerner l'église paroissiale, la tirer de terre profane et murer le chetie pour cerner i egiise paroissidit, min de la procession qui passait auparavant par le chemin qui conduisait au min de la procession qui passait auparavant par le chemin qui conduisait au min de la procession qui passant aupris de Marie Prat, porté par acte presbytère. Le tout du consentement exprès de Marie Prat, porté par acte presbytère. Le tout un consentement 1684 par lequel elle a transporté à de donaison du 31ème jour de janvier 1684 par lequel elle a transporté à de donaison du 3 rente per les droits convenanciers du convenant guil la confrairie du St Sacrement les droits convenanciers du convenant Guil la contraine du Groudent de la seigneurie de Coatanlan, avec Loguel an Nonnen relevant du proche fief de la seigneurie de Brélidy, et vers elle et tous autres quitte de charges, de laquelle pièce de terre le dit recteur fit, du consentement exprès de ladite donatrice, écorner une parcelle pour cerner et clore le cimetière, qui est l'ouvrage le plus utile et le plus convenable que

REGISTRE DE 1685 :

En cette année (il) fit faire en la ville de Morlaix un encensoir et navette d'argent pesant quatre marcs, trois onces et deux gros à vingt et sept livres le marc, valant 118 livres 19 sous 4 deniers et 38 livres de façon. De plus il fit en même temps faire un bassinet et deux orceaux d'argent pesant 2 marcs 2 onces et un gros, valant 61 livres 12 sous 10 deniers et 21 livres de façon et 7 livres pour le contrôle du tout, montant à 246 livres 1 sous

Il fit encore faire un instrument de paix (?) et un devant d'autel de brocart fond satin blanc contenant 5 aulnes à 5 livres 10 sous l'aulne, et une écharpe de croix de satin à fleurs, un chapette au St Ciboire contenant 2 aulnes de brocart fond satin blanc à 6 livres 10 sous l'aulne.

Il fit encore la même année étoffer l'image de N.D. de Vrai-Secours et celle de St-Jean près l'autel du sacre. Priez Dieu pour le repos de son âme.

REGISTRE DE 1686.

En cette même année, Rd père en Dieu, Messire François Ignace de Baglion de Saillant, Evêque de Tréguier et député des Etats de Bretagne pour présenter les Cahiers du Roy, fut nommé par sa Majesté à l'évêché de Poitiers, et Messire Eustache Le Sénéchal de Carcado à celui de Tréguier.

En cette année Messire Charles Beüret fit dorer et étoffer le rétable de l'autel du sacre pour le prix de 100 livres.

REGISTRE DE 1687 :

En cette même année (il) fit dorer et étoffer le rétable de la Confraire de N.D. du Rosaire, l'image de la Ste Vierge qu'on porte en procession et les pommettes de la bannière pour le prix de 180 livres. Il fit encore lambris (lambrisser) la chapelle de la Trinité et y faire la balustrade qui reçoit les ossements des monts de la Ste Vierge qu' on porte en procession de la Ste Vierge qu' on porte en procession de la Ste Vierge qu' on porte en procession de la Ste Vierge qu' on porte en procession de la Ste Vierge qu' on porte en procession de la Ste Vierge qu' on porte en procession de la Ste Vierge qu' on porte en procession de la Ste Vierge qu' on porte en procession de la Ste Vierge qu' on porte en procession de la Ste Vierge qu' on porte en procession de la Ste Vierge qu' on porte en procession de la Ste Vierge qu' on porte en procession de la Ste Vierge qu' on porte en procession de la Ste Vierge qu' on porte en procession de la Ste Vierge qu' on porte en procession de la Ste Vierge qu' or procession de la Ste Vierge qu' or porte en procession de la Ste Vierge qu' or porte en procession de la Ste Vierge qu' or porte en procession de la Ste Vierge qu' or porte en procession de la Ste Vierge qu' or porte en procession de la Ste Vierge qu' or porte en procession de la Ste Vierge qu' or porte en procession de la Ste Vierge qu' or porte en procession de la Ste Vierge qu' or porte en procession de la Ste Vierge qu' or porte en procession de la Ste Vierge qu' or procession de ments des morts, et estoffer les images de ladite chapelle qu'il espère faire paver dès (les) premiers jours.

Il fit pareillement noter la même année un Compendium (1) du Graduel en vélin pour servir aux messes de Requiem et aux autres messes à chant parce que ordinairement les graduels manquent plutôt par la fin, à cause de l'usage journalier qu'on en fait, ce qui coûta deux pistoles.

REGISTRE DE 1688 :

En cette année (il) fit azurer et peindre le lambris et la balustrade de la En cette affilie (il l'acceptance de la chapelle, y faire des crédances et garnir chapelle de la Trinité et paver ladite chapelle, y faire des crédances et garnir chapelle de la Tillite de partir du sont, et peindre le devant d'autel. Il fit cons-l'autel, étoffer les images qui y sont, et peindre le devant d'autel. Il fit consl'auter, eturier les images qui y control de permane la devant à auter. Il fit construire le reposoir du St Sacrement au-dessus duquel il y a un sépulchre pour tous les ecclésiastiques et autres personnes pieuses qui désireront y être tous les self de des la plate-forme qui joint le clocher pour sa décora-inhumés. Il fit encore faire la plate-forme qui joint le clocher pour sa décoration et la commodité du sacriste.

et la confine deux chasubles de diverses couleurs pour célébrer les messes matinales, fêtes et dimanches, afin de conserver ceux des grandes messe qui sans cela dureraient beaucoup moins que les tuniques et chappes.

La même année, au mois de juillet, se fit dans cette paroisse une mis-sion pour les paroissiens et trèviens dont la clôture se fit le dimanche 25è dudit (mois) (11) par une procession (.....) qu'on porta fort solennellement à l'église tréviale (......) duquel reposant sur un (......) préparé et décem-ment or(né....) le pignon de la chapelle de (Saint) Laurent se fit au retour (une) très belle prédication par vénérable et discret Missire Guillaume Clech, sieur recteur de la paroisse de Pédernec, supérieur de la dite mission, contre laquelle le démon sembla être déchaîné le 22è auquel était assignée la communion générale, faisant entrer le tonnerre dans l'église par la vitre du pignon d'en bas au pied duquel il terrassa un missionnaire nommé Mr Gérard et un pénitent nommé Guill. le Bras qui perdit tout sentiment et fut à l'instant mis en extrême-onction ; de sorte qu'on vit toute l'église en feu et le tonnerre en forme de tourbillon au temps des messes au grand cri des peuples qui remplissaient ladite église et qui furent tous préservés par une pure faveur de la miséricorde de Dieu.

REGISTRE DE 1689 :

En cette même année, (il) fit, pour bien régler l'office divin et pour la commodité du public, faire et placer une horloge sur la grande cloche (?) pour le prix de 110 livres, laquelle est en pendule pour avoir la justesse exacte (sic) et pour plus grande facilité à qui aura le soin de la règler, de laquelle chaque grande roue a 16 pieds de diamètre et cinq lignes d'épaisseur, et le reste à proportion, pour tenir un mar(...) (?) d'environ onze livres, laquelle horloge fut faite à Quemper Guezennec par Philippe Jouhan.
En cette même année le dit recteur fit planter deux arbrissaux d'if aubas du circultire d'institution deux arbrissaux d'if aubas deux arbrissaux d'if aubas d'institution deux arbrissaux d'if aubas d'institution d'institution d'institution d'institution deux arbrissaux d'if aubas d'institution d'i

bas du cimetière du côté de la fontaine».

C'était là un acte symbolique de quelqu'un qui sentait sa santé décliner. Dès ce moment, son activité se tempère, et sa signature se fait plus tremblante et hésitante au bas des actes de ses régistres. En 1691, comme il le notera sur son régistre, il trouva la force de «faire construire à ses propres frais, un poulailler qui doit être considéré par les paroissiens sur le regnable (12) qu'ils demanderont aux héritiers, et engage Mrs les successeurs à se souvenir de lui dans leurs prières et sacrifices»

Comme on le sent bien par cette note Charles Beuret se prépare à la

mort. Il décéda à Cavan le 30 mars 1693, à l'âge de 58 ans, après 23 ans et 4 mois passés au service de sa paroisse. Comme il l'avait demandé par il fut inhumé dans le cimetière de Cavan, «sous le reposition». et 4 mois passés au service de sa paroisse. Comme il 1 avait demandé par son testament, il fut inhumé dans le cimetière de Cavan, «sous le reposoir)»,

Hervé LE GOFF

NOTES

- (1) Mot ironique pour désigner les ecclésiastiques ayant séjourné au Vatican.
- (2) Le recteur parle de lui à la 3ème personne. (3) En quelque sorte le Conseil paroissial. (4) Enquête sur place. (5) soit le 1/4.

- (5) sont le 1/4.
 (6) L'officialité était le tribunal ecclésiastique dont Ch. Beüret fut le promoteur, c'est-à-dire le
- (7) Les croix de chemin en pierre étaient en effet souvent peintes.
 (8) Mot difficile à lire, peut-être Men Cam.
 (9) ou Croas-Hent, le carrefour ; probablement «Café Breiz-Izel».
 (10) Abrègé de chants liturgiques.

- (11) Abrège de Criana margiques.
 (11) La page est en partie déchirée. Des passages manquent.
 (12) Document officiel qui établit la liste des biens d'une personne.

N.B. : Ces régistres sont déposés aux Archives Départementales des Côtes-du-Nord, Cote E. Dépôt (Cavan).

HISTOIRE DE GUINGAMP (Suite)

par F. DOBET

CHAPITRE XII (Suite) DIFFICULTES ECONOMIQUES : LE RAVITAILLEMENT.

Les mesures de déchristianisation ne pouvaient masquer la gravité de la situation économique (elles n'y apportaient à coup sûr aucun remède). Le ravitaillement de la ville, difficile durant l'hiver de 1792-1793, devint, dès l'automne de 1793, un problème angoissant qui ne se résoud pas à coup de décrets et de pénalités. Les plaintes succèdent aux plaintes, les mesures aux mesures... Le nombre en dit l'efficacité. «La pénurie de grains et surtout de froment est extrême», gémit la municipalité dès octobre 1793, «vu la foule prodigieuse des troupes». En effet un cadeau de 1 livre de seigle et de 2 livres de blé par enfant à la mamelle par semaine paraît une faveur réservée «aux citoyens nécessiteux» et qui ont quelque parent au service de la République.

Le 11 décembre 1793, on charge 38 Commissaires de surveiller l'approvisionnement des boulangeries avec pouvoir, s'il le faut, de perquisitionner chez les particuliers. Le 23 décembre, décision est prise de faire un recensement «exact» avec indication de la quantité de blé due à chaque famille ; ce tableau sera «évangélisé» (sic) scrupuleusement par les Commissaires de quartier et le grain donné à la semaine. Puis on élabore un règlement plus précis (en 9 articles) : 2 Commissaires sont chargés de la distribution du blé, les lundi, mercredi, vendredi, sur bons dûment établis par les autorités et délivrés à ceux qui ne détiennent pas de grains et qui paient comptant. Des de grains et qui paient comptant. Des perquisitions sont effectuées à fin de contrôle, le 7 nivôse, dans le quartier de Montbareil. Car on est décidé à réprimer les tentatives de fraude. C'était judicieux à condition d'avoir du blé. Des «greniers publics» avaient été prévus, l'un installé le 9 nivôse aux Salles. Mais les campagnes environnantes n'obéirent guère aux ordres de réquisition : le 8 pluviose (28 janvier 1794) le tribunal de District est obligé de sévir contre les agriculteurs de Louargat.

Au début de prairial, il n'y a plus de grains dans les greniers.

Le 11 (1) on précise : il reste encore 40 quintaux de blé, «de quoi vivre

pendant 8 jours»,... après quoi «il ne restera aucun moyen de subsister». La Municipalité, angoissée on le sent, écrit au Représentant Prieur (De La Marne) à Brest pour demander l'autorisation d'effectuer des réquisitions de grains aux alentours et sollicite de la Municipalité de Pontrieux son intervention auprès des boulangers pour qu'ils apportent du pain à Guingamp «au

nom de l'amitié et de la Fraternité». Les réquisitions n'eurent que très peu nom de l'amitié et de la Fraterinte». Les requisitions il eurent que très peu d'effet, avoue-t-elle dix jours plus tard. On ne dispose que de 543 quintaux d'effet, avoue-t-elle dix jours plus talla. On le dispose que de 543 quintaux de grains variés jusqu'à la récolte et le recensement donne 5 550 person de grains variés jusqu'a la reconte et le recensement de 1796 - sans compter bien nes à nourrir - 5 544 d'après le recensement de 1796 - sans compter bien nes à nourrir - 5 544 à après le localisation de 1756 sans compter bien entendu les défenseurs de la Patrie, qui passent si nombreux à Guingamp pas accuser la Municipalité de péglingement

On ne peut cependant pas accuser la Municipalité de négligence dans On ne peut cepenuaire pas accuser la manufacture de negligence dans la surveillance des boulangeries. Le 1er août 1793, elle décide que déson de pain de la company de pain de la company de la company de pain de la company de l la survemance des poulairgenes. Le la survemance des que désormais il ne sera plus fabriqué que deux catégories de pain de 3 à 16 livres et bientôt (11-12 nov. 1793) elle ne permet plus que le pain appelé désormais «Pain de l'Egalité», composé par moitié de farine de froment et de farine de seigle, dont le prix est fixé en vertu de la loi du maximum (29 septem bre) : la miche de 6 livres à 14 sols 6 deniers, la miche de 8 livres à 19 sols 4 deniers, la miche de 12 livres à 1 livre 9 sols, celle de 16 livres à 1 livre 18 sols 8 deniers. Et les mesures de répression de pleuvoir pour mettre fin aux ruses criminelles des boulangers. Ceux de Guingamp qui recoivent une fois de plus interdiction de faire d'autre pain que le «Pain de l'Egalité», au poids de 3 livres (23 pluviôse - 11 février 1794), qui doivent tenir registre des cuissons et des noms des clients (21 frimaire - 11 décembre 1793 - ; 12 ventôse II - 2 mars 1794) ; chez qui on perquisitionne même pour décou vrir le son dissimulé (17 ventôse) ; et ceux du dehors, spécialement de La Roche-Derrien et de Pontrieux, qui se permettent de vendre du pain blanc au marché (22 nivôse II - janvier 1794) et cela en dépit des menaces de confiscation et d'amendes portées le 28 décembre 1793

Le peu dont on dispose est réservé à la population active, et encore !.. Le 12 mars 1794, les cordonniers en réquisition à Guingamp viennent se plaindre que les boulangers leur refusent du pain. Le Conseil Général prend acte de leurs doléances, mais répond que vu la pénurie du grain, il ne peut pourvoir à la nécessité du moment. Quant aux nécessiteux, les Commissaires des sections en établissent la liste et on leur fait savoir qu'ils peuvent se présenter à la «Maison Commune» avec leurs titres en vue de recevoir des secours (1er, 7 et 13 avril 1794) : deux livres de pain par jour, ration fixée le 21 mars, tant qu'il y aura du grain. Naturellement une catégorie d'habitants devait souffrir plus que les autres de la disette : les détenus Depuis le 1 er germinal, ils ne reçoivent plus que 1 livre et demie de pain et «ceux de la prison St-Yves» (sic) une livre, payable en espèce est-il spécifié. Pire encore, le 27 juin 1794, le Conseil Général diminue le taux d'attribution pour les prêtres détenus aux Carmélites qui sont à charge de la République et devraient être approvisionnés par leur commune... On ne leur don nera jusqu'à la prochaine récolte, que 1/2 livre de pain par jour/2). Il convient plutôt de «pourvoir à la subsistance des individus utiles à la République».

D'ailleurs ce n'est pas seulement de pain que l'on manque à Guingamp. mais aussi de viande. Il était facile de commander aux bouchers d'approvi sionner la ville. Le 19 ventôse et le 30, ils déclarent n'avoir rien trouvé à acheter au marché de Callac ni de Botmell, ni aux lieux circonvoisins.

De même pas de matières grasses : le beurre est introuvable, sauf au «marché noir» conséquence inévitable des lois du 26 juillet 1793 punissant de mort les accapareurs, et du 29 septembre fixant le prix maximum des denrées vitales : toutes deux si nou sont et de la control de la c denrées vitales ; toutes deux si peu exécutées à Guingamp. Le 21 octobre

1793, la police saisit une «barrique» de beurre adressée à la citoyenne 1793, la police saiste de la citoyenne de Pédernec Leizour-Rohello. Le 19 novembre 1793, c'est une citoyenne de Pédernec Leizour-Honeillo. Le 13 Hoverhole 1733, c est une citoyenne de Pédernec qui se voit confisquer sa marchandise pour avoir vendu en fraude : la moitié qui se voit pauvres de l'hônital. L'autre moitié revient qui se von confidence : la moitié revient aux gendarmes est offerte aux pauvres de l'hôpital, l'autre moitié revient aux gendarmes est offerte aux pauries. Le suif, même le suif, se cache. Une perquisition à titre de récompense. Le suif, même le suif, se cache. Une perquisition à titre de recompense. Les un particulier, de 120 livres du précieux produit. amene la decourt que depuis les distributions de «suif à chandelles» des gens Et l'on s'aperçoit que de la résine se présentent. et lons appropriété de la résine, se présentent. On décide de faire qui avant ne brûlaient que de la résine, se présentent. On décide de faire qui avait que la l'effet de vérifier l'usage qu'ils en font. Ne le vendent-ils une enquête à l'effet de vérifier l'usage qu'ils en font. Ne le vendent-ils pas ? N'en font-ils pas trafic ? Peut-être le consomment-ils tout simplement. pas : le spectre des tribunaux pour effrayer les «trafiquants». Etait-ce

Le 17 pluviôse (5 février 1794) on découvre des balles de café chez bien sérieux ? la veuve Le Deux «Maître de Poste», sans qu'aucune sanction soit prise. La misère provoqua-t-elle des remous dans la population ? On le crai-

gnit le 19 germinal (8 avril 1794) en pleine séance du Conseil : François Le Guillasser, cordonnier, ne s'avisa-t-il pas de crier «du travail ou la mort». Le cri a paru dangereux et tendant à soulever les ouvriers. Guillasser est puni de 24 h de prison et dénoncé «à la Société populaire» pour propos séditieux. C'était bien anodin, et il était heureux pour le cordonnier Le Guillasser d'avoir proféré un tel blasphème... à Guingamp où tout de même la «Terreur» fut bien clémente... le zèle des «patriotes purs» s'étant surtout exercé vis à vis des monuments religieux.

CONVENTION THERMIDORIENNE -JUILLET 1794 - OCTOBRE 1795. Thermidor II-Brumaire IV

La chute de Robespierre n'amena dans l'immédiat aucun changement notable dans l'état de la ville de Guingamp. Le Conseil Général, comme il l'avait fait jusque là pour toutes les modifications du Gouvernement, accepta l'événement, quitte à offrir à la Convention, le 25 Thermidor, de banales félicitations. Mais le branle est donné vers plus de liberté dans tous les domaines. Et l'action des Représentants du Peuple Boursault, Guezno, Guermeur, Bollet ou des Généraux, comme Hoche, fut décisive en ce sens

L'esprit nouveau se fera sentir jusque dans les questions religieuses, encore que plus tardivement et plus timidement. Les premières manifestations en apparaissent sur le plan politique en vendémiaire (sept. 1794).

Herpe, Agent National, est remplacé par Penven, provisoirement, puis par Vistorte. Le Club des Jacobins subit une épuration et ne reprend son activité en vendémiaire qu'avec une nouvelle équipe. Surtout le Comité révolutionnaire est complètement renouvelé : le nouveau Comité inauguré le 5 vendémiaire (26 sept. 1794), apporte dans ses fonctions, un plus d'une «conscience professionnelle» remarquable, une réelle largeur de vues, encore que mêlée de bien des timidités parfois à notre sens. Au reste la municipalité et les autres administrations sont visiblement lasses et paraissent redouter des représailles. Le Comité révolutionnaire se plaint de leur mauvaise volonté,

par exemple dans l'examen des passeports et routes des voyageurs, nécespar exemple dans l'examen des passeports et loutes des voyageurs, nécessaire cependant «pour intercepter la libre circulation des vagabonds, nécessaire cependant «pour intercepter la libre circulation des vagabonds, déser

s, hommes sans aveu et control de la Municipalité, du Tribunal, du Dis-Devant le refus des membres de la Municipalité, du Tribunal, du Dis-Devant le retus des membres de la Municipalité, du Tribunal, du Dis-trict, le Comité, tout en protestant que ce n'est pas l'ouvrage du Comité trict, le Comité son compte le contrôle de jour seulement. trict, le Comité, tout en processaire que contrôle de jour seulement ; la nuit, Révolutionnaire, prend à son compte le contrôle de jour seulement ; la nuit, Revolutionnaire, prend a son de l'Article de poste. Un mois plus tard, nouvelle il le confie à l'officier de garde, chef de poste «ne savent ni lire più l'annuelle il le confie à l'orricler de garde, chief de poste «ne savent ni lire ni écrire». Le Comité en est réduit à exercer par l'un ou l'autre de ses membres le con-

Irrésistiblement les mesures libérales s'imposent. Le 4 octobre 1794, sur «réquisition» du nouvel Agent National Penven, le Comité accorde «une attestation de patriotisme et de services rendus à la Révolution» à Rupérou, le proscrit de septembre 1793 !... La Société des Sans-Culottes Guingampaise maintenant prise de zèle pour la liberté, a déjà écrit en faveur de l'ancien administrateur au Comité de Sûreté générale (26 sept. 1794) et le reçoit le 16 octobre avec attendrissement. Le 23 octobre Penven exhibe un ordre signé des Comités de Sûreté Générale et de Surveillance de la Convention, du 30 vendémiaire, et, tout joyeux, ouvre les portes de la prison à Bernard-Marie Maraviel, futur Sous-Préfet de Guingamp rescapé du Tribunal Révolutionnaire de Brest. Le 19 décembre, c'est au tour de Y. Homo, détenu à Montbareil, d'être libéré par arrêté du Représentant Boursault. Le Comité lui doit bien des excuses : «il a montré ses attaches à la Révolution, l'erreur dans laquelle il est tombé est l'effet d'un dérangement moral dont il est quelque fois affecté» ; explication énigmatique qui ne laisse pas que de sonner étrangement. Et les ordres de libération se multiplient, émanant du Comité de sûreté générale lui-même (3).

Le 22 novembre 1794, la mesure concerne 36 détenus de Montbareil, mais déjà plusieurs ne sont plus en détention. Le lendemain, c'est le tour de 17 prisonniers des districts de Pontrieux et Lannion, le 5 de 18 autres

nommément désignés.

Les Représentants agissent dans le même sens, surtout Boursault, Bol let, Guezno et Guermeur. Boursault multiplie les ordres d'élargissement indviduel, même pour des membres de l'ancienne aristocratie. Le 30 frimaire : Rose Cormier du Médic, Veuve Kerzpertz ; 5 nivôse la Veuve Boisboissel; 15 novembre Marie Hyac-Buot... Bollet de passage à Guingamp a marqué sa surprise qu'il y eut encore des détenus. Il a demandé le motif de leur arrestation, promettant d'y statuer sur le champ. Le Comité lui expédie le 17 nivôse la liste des habitants du District de Guingamp détenus à Ren nes. Le 26 il en libère définitivement 55 et en met 12 sous la surveillance de leurs municipalités respectives. A leur tour Guezno et Guermeur deman dent la liste des détenus et l'avis du Comité sur leur mise en liberté (3 nivôse)

...Le Comité pouvait-il résister à l'entraînement général ? Aussi le 26 nivôse pour prévenir les vues bienfaisantes des Représentants, persuadé que les intentions d'humanité et de justice du Comité ne sauraient être improvisées, il décide de nommer deux Commissaires à l'effet de «conférer avec l'Agent National» (alors Vistorte) et de «mettre en liberté provisoire les détenus comme suspects de ce district». Tout le pousse dans cette voie : la

rigueur de la saison, les maladies signalées avec anxiété par la Municipalité rigueur de la salson, les maracles signalees avec anxiete par la Municipalité le jour même, à Montbareil la pénurie des subsistances (qui le 22 nivôse arrale jour même, a infortuarent à periodité des subsistances (qui le 22 nivose arra-cha ce cri au Conseil Général : «qu'on mette en liberté les détenus si on ne cha ce cri au Conseil Général : «qu'on mette en liberté les détenus si on ne cha ce cri au Conseil General : Aga dirinette en ilberte les detenus si on ne peut les nourrir»), l'exemple des districts voisins : le 1er pluviose n'a-t-on peut les nourrirs d'un arrêté du District de Rostropan élection peut les noulles du District de Rostrenen élargissant tous les détepas reçu copie d'all'actions de 27 nivôse, on permet aux prisonniers libérés nus de son ressort ? Aussi le 27 nivôse, on permet aux prisonniers libérés nus de suit ressort : roll de se retirer chez eux moyennant un certificat de et qui sont des environs, de se retirer chez eux moyennant un certificat de et qui sont des environs de la requiste de colui de Postrious Se suivre le mouvement. leur municipe. Le 29 nivôse, à la requête de celui de Pontrieux 56 détenus de ce district quitaient encore Montbareil d'où déjà étaient sortis 71 prisonniers.

Pareil libéralisme s'étend-il aux prêtres et religieuses emprisonnés soit pour résistance aux ordres de Le Carpentier ? Pour les religieuses il faut répondre affirmativement. Ainsi le 14 brumaire (15 octobre 1794), Anne Le Roy, Religieuse Hospitalière, est autorisée, vu sa santé, à continuer sa détention dans la maison de sa sœur à Plounez, sa sante, a control de la Municipalité. Le 23, Anne Troël, ex-religieuse, âgée sous la surveillance de la Municipalité. Le 23, Anne Troël, ex-religieuse, âgée et malade, reçoit passeport pour Bourbriac où elle demeure chez son parent, Le Lepvrier «Greffier de Paix». Le 20, Souvestre, de Morlaix, conducteur de travaux sur les grands chemins, qui vient de perdre sa femme, demande l'élargissement de sa sœur pour «prendre soin de ses trois petits en bas-âge dont il ne peut soigner l'enfance». Le 27, le Comité lui donne satisfaction comme également à Jean Le Chevir de Plounez. On pourrait citer de nombreux cas semblables, du reste.

Cette politique n'allait pas tarder à être sanctionnée par les Représentants Guezno et Guermeur. En deux arrêtés : 29 pluviose (17 février 1795) art. 21 - et 6 ventôse (24 février 1795) - art. III - ils décident la mise en liberté des «cidevant religieuses et autres filles ou femmes qui vivaient cou-

ventuellement ou en Congrégation» (5).

Vis à vis des prêtres constitutionnels, les autorités, dès fructidor au moins, font preuve de bienveillance. Le 18 fructidor, le Comité Révolutionnaire de Guingamp réclame en faveur de ces prêtres «patriotes éprouvés...

au nom de la justice et de l'humanité».

Des prêtres sermentés, détenus aux Hospitalières et assurément dans la misère noire, sans ressources, ont demandé à sortir en ville pour se procurer les objets de première nécessité. La pétition a été prise en mains par la Société Populaire et par elle présentée au district qui la renvoie au Comité de Surveillance. Le Comité à son tour (25 frimaire) prend fait et cause pour ces prêtres : leur pétition est juste, fondée sur les services incontestablement rendus à la République. Ce sont des patriotes et des frères victimes de leur dévouement à la patrie. Aussi le Comité se permet-il d'anticiper légèrement sur les intentions du Représentant du Peuple, chargé de l'honorable soin de rendre à la liberté des hommes qui ont sans cesse avec les patriotes combattu pour la conquérir.

La conclusion de ces considérations élogieuses fut la permission accordée à «ces frères» de sortir librement en ville pour «se procurer leurs besoins pour partager avec des hommes libres l'air de la liberté dont ils sont dignes». De plus le Comité réclame au Représentant du Peuple, leur libération définitive. Celle-ci ne tardera pas. Un mois après, le 13 janvier 1795, Guermeur

et Guezno, de Lorient, ordonnaient leur mise en liberté et posaient en prinet Guezno, de Lorient, ordonnaient leur misse en inberte et posaient en principe «le libre et paisible exercice du culte». En floréal III (mai 1795), ils montes en principe autres citovens «employés aux charges publications de la companyation de la companyatio cipe «le libre et paisible exercice du colle». El forca in (mai 1795), ils mon-tent la garde comme les autres citoyens «employés aux charges publiques», tent la garde comme les autres citoyens «employés aux charges publiques»,

la garde comme les autres citoyens «employes aux charges publiques». Restaient toujours en prison aux Carmélites 90 prêtres réfractaires, sexa-Restaient toujours en prison aux cuminentes de predes terractaires, sexa-génaires, infirmes ou malades, en exécution de la loi du 26 août 1792. Les génaires, infirmes ou maiaues, et l'acceptance de leur égard, non plus qu'à l'égard Représentants du peuple n'osent prendre, à leur égard, non plus qu'à l'égard Représentants du peuple il oscille plantage de leurs rares Confrères qui se cachent dans les campagnes, les mesures de leurs rares Confrères qui se cachent dans les campagnes, les mesures de leurs rares conficies qui se decinion dans les campagnes, les mesures qui s'imposeraient. Des voix autorisées se font entendre pourtant en faveur qui s'imposeraient. Des voix autorisées se font entendre pourtant en faveur qui s'imposeraient. Des voix de la 17 mars 1795, tellement significative : «Les des captifs : voix de Hoche, le 17 mars 1795, tellement significative : «Les prêtres réfractaires du Mont-St-Michel ont été mis en liberté. Ils disent des Messes et chacun vit tranquille dans le pays. Ceux de Guingamp sont encore incarcérés. Je demande pour l'uniformité qu'on les rende au peuple qui soupire après eux. Ce serait un grand moyen de les ramener à la République». Voix de Brue, le 9 mars, s'adressant aux réfractaires cachés et moins nette. Voix encore hésitante, du Directoire départemental des C.D.N. (19 mars) qu'embarrasse à son tour la présence de 90 prêtres «soumis à la loi» dans

A Guingamp même, la prison des Carmélites s'entrouvait, paraît-il, et des prêtres détenus sortaient en ville. Le Conseil Général en prend ombrage et interdit la chose sauf «permission expresse de la Convention des Repré sentants du Peuple» (31 janvier 1795). La voix discordante est celle de F.M. Derien, l'ex-curé abdicataire de N.D. membre de la Municipalité et, à ce titre, du 20 au 30 janvier, Commissaire pour la surveillance de la prison. Il vient lire au Conseil 4 lettres saisies par lui. Selon lui elles annonçaient de la part de prêtres détenus des correspondances coupables et contraires à la Révolution et qui portent des signes et des accusations calomnieuses contre plusieurs membres des autorités constituées de cette Commune. Le Conseil s'émut de la dénonciation de l'apostat et fit procéder à l'interrogatoire des délinquants par trois de ses membres (6). Le résultat nous en est inconnu mais ne semble pas avoir été si défavorable aux inculpés sans quoi on l'eût signalé. En tout cas, elle n'empêcha nullement la libération des 90 prêtres le 13 germinal III (2 avril 1795), par les soins de l'Agent National Vistorte, exécution de l'arrêté de Guermeur et Guezno (26 mars).

L'Eglise N.D., désaffectée le 10 mars 1794 et inutilisée sauf les jours de décadi, ne restera pas longtemps sans emploi. L'autorité militaire en quête d'un local de grandes dimensions pour les fourrages de l'armée, eut tôt fait de la réquisitionner, quitte à mettre à la porte officiants et assistants du culte décadaire, qui se plaignent en brumaire III (18 novembre 1794), d'avoir été mis à la porte du «Temple par l'autorité Supérieure». Ils seraient heureux d'avoir à leur disposition l'Eglise des Carmélites pour y lire les lois, sous le bon plaisir du District, comme on eût dit au temps du «Despotisme». L'obtinrent-ils ? Ce n'est pas impossible. En tout cas l'autorité militaire, satisfaite d'avoir à sa disposition l'Eglise N.D. pour ses fourrages, la garde malgré les pétitions de «plusieurs citoyens» en date du 26 janvier 1795 réclamant un «local pour l'exercice du culte catholique».

Malgré l'acquisition par adjudication, à laquelle fait allusion le Procureul Général Syndic Rupérou, le 12 Prairial sulvant (31 mai 1795), tout ce que put alors obtenir la Municipalité ce fut le transfert des munitions entreposées dans la salle de l'arsenal, dans la cave voutée «sous la porte de Rensées dans la saile de l'alserial, dans la cave voutre «sous la porte de Ren-nes», en mettant en avant le danger constitué par la présence dans le «Temnes», en mettant en avant le danger constitue par la presence dans le «Temple d'une quantité prodigieuse de foin» juste au-dessous de l'arsenal, si par ple d'une quantité prodigieuse il prepait feu. Le danger en officie négligence ou marchine finit bientôt par céder au clergé constitutionnel soire /7). D'ailleurs l'armée finit bientôt par céder au clergé constitutionnel soire (7). D'ameurs l'aires s'installaient à St-Sauveur, un peu malgré la Muni-tandis que les réfractaires s'installaient à St-Sauveur, un peu malgré la Munitandis que les remactalises les orthodoxes à fusionner avec les autres, ce qui cipalité qui voulait obliger les orthodoxes à fusionner avec les autres, ce qui cipalite qui vocale de la part du Directoire Départemental le 29 prairial (17

Bien auparavant, au début de février, les gens du quartier Prairial, c'estjuin 1795). à-dire de Sainte-Croix, avaient réclamé un édifice cultuel et, en vain, essayé de louer l'église. Ceux de la Trinité ont vu avec dépit leur petite église transformée également en dépôt de fourrages. Aussi, ne se gênent-ils pas pour allumer des bougies au portail de la «cy-devant église» et s'agenouiller devant une statue de pierre ; pratique qui émeut le citoyen Saliou. Celui-ci juge bon de leur faire quelques remontrances. Non pas - du moins il l'affirme - qu'il blâme la dévotion en elle-même, mais il craint plus pour l'édifice et le quartier. Tout ce qu'il obtint ce fut des insultes de la part d'ouvriers occupés au bottelage des foins (31 mai 1795).

A peu près à la même époque, le Commissaire près le District se plaint de ce que des rassemblements se tiennent dans plusieurs maisons «sous prétexte de culte». Peut-être ne se fie-t-on pas au libéralisme officiel. Des particuliers de Montbareil, du Grand Trotrieux, de Sainte-Croix, de Pors-an-Quen, ont fait élever des signes particuliers de culte à l'extérieur (9 septembre). Le Conseil général se fâche et leur ordonne de les enlever dans les 24 heures, à peine d'être contraints de payer les frais de la démolition.

Tous ces faits, menus en eux-mêmes, attestent quand même la persistance de l'idée chrétienne dans des âmes que ne satisfont certainement pas les civiques liturgies du Décadi, même rehaussées des homélies du citoyen Boulon-Dumény

Le Conseil Général, lui, était à bout de course. En messidor III, l'exproscrit Rupérou, mis à la tête du Directoire Départemental par les champions de la politique libérale, Guezno et Guermeur, arrivait à Guingamp pour régénérer les administrateurs (8). Le 4 Messidor (22 juin) à 11 h du matin, il procédait solennellement à l'installation de la nouvelle municipalité : Tous saint Buhot, remplaçait Boulon à la Mairie ; l'ancien administrateur départemental Hello, destitué après Thermidor, devient pour la seconde fois, Procureur de la Commune.

A la tête du District, le Directoire presque entièrement renouvelé comprend des hommes d'étiquettes aussi variées que Festou-Villeblanche, ancien terroriste, Vistorte, adroit équilibriste et Mauviel qui venait de quitter la geôle de Montbareil. Le tribunal de police municipal est confié à trois membres. Au Tribunal du District, siègent deux ex-adversaires : Huchet, Président et Le Normant-Kergré, Commissaire National. Bien plus, Mauviel est un des cinq suppléants, Toudic est Juge de Paix pour le Canton de Guingamp-Campagne, Le Bouetté est juge de Paix pour le canton-Ville. Cette dernière nomination parut un défi à la faction Jacobine qui réagit vivement. A trois reprises les 21, 24, 25 Thermidor, la municipalité elle-même le

met au rang des suspects. Le malheur est qu'en même temps elle englobait met au rang des suspects. Le manne de la manure de la englobait dans sa dénonciation huit autres personnes dont Maurice Huchet, Membre dans sa dénonciation huit autres personnes dont Maurice Huchet, Membre dans sa dénonciation huit autres personnes dont Maurice Huchet, Membre dans sa dénonciation de la company de la compan dans sa dénonciation nuit autres personnelles de l'istorte, Procureur Membre du Tribunal du District, au grand effarement de Vistorte, Procureur Syndic, Directoire Départemental qui le 16 fruction la du Tribunal du District, au grand enfancient de Visione, Frocureur-Syndic La réplique vint du Directoire Départemental qui le 16 fructidor (2 septem La replique vint du Directorions du Conseil Guingampais. Il fallut obéir entériner la décision de l'autorité supérieure, mais tellement à contre-cœur et le 30 fructidor seulement (16 septembre). L'affaire n'en resta pas la 1 er octobre, la Municipalité revenait à la charge et accusait derechef Le Bouetté d'avoir mangé avec des chouans à Chatelaudren, le 24 juillet, pont la cocarde blanche... et donné «une chemise aux enfants de Ch. M. du Gazpern (9) enrôlés dans la chouannerie». Un arrêté du Département l'a lavé de ces accusations qu'il a fallu biffer des registres publics. Aussi maintenant n'en poursuit-il qu'avec plus d'acharnement ses accusateurs. Les pièces du procès seront envoyées au Comité de Sûreté Générale. Assurément, le peu intéressant Le Bouétté, était parent (beau-frère) de Rupérou. Pourtant, à ce qu'il semble, le Procureur Général n'a pas envisagé uniquement l'intérêt de sa famille, mais bien plutôt il a tenté de faire l'union de tous les éléments Patriotes, des modérés aux Exclusifs, style Hello, son adversaire déterminé

En somme, sur le plan local, la tentative rappelle celle de Bonaparte, plus tard, sur le plan national : celui-ci réussira, Rupérou échoua ; les passions partisanes étaient encore trop vives et puis il n'avait pas les moyens d'imposer sa volonté pour une œuvre de longue haleine. D'ailleurs, il n'allait pas tarder à quitter l'Administration Départementale, ayant été élu Juge au Tribunal de Cassation.

L'assemblée électorale du 20 vendémiaire IV (12 octobre 1795), convoquée à Guingamp de préférence à Dinan menacée par les Chouans, donna raison dans l'ensemble à la politique de Rupérou. Le Normant-Kergré et Vis torte furent nommés membres du Bureau.

Parmi les anciens conventionnels portés aux Cinq-Cents figurent bien deux Guingampais, mais élus en queue de liste : Pierre Toudic, 24°, Guyomar, 27°; avec respectivement 187 voix et 183 voix sur 375 votants. L'habile Vistorte, lui, connaissait meilleure fortune : il était élu au titre du troisième tiers libre le premier de la liste par 203 voix sur 403 votants. Moins ambitieux, Le Normant était nommé Premier administrateur et bientôt ses Collègues en font le Président du Directoire Départemental.

Les administrations installées par Rupérou en Messidor III devaient connaître une carrière remplie de difficultés et vivre entre deux craintes: crainte affolée des chouans et la crainte justifiée, sinon de la famine tout à fait, du moins de la misère la plus noire.

Les administrations guingampaises ne paraissent pas s'être beaucoup souciées de la chouannerie avant les manifestations éclatantes de la fin de 1794. La raison en est que les chouans ont peu ou pas de partisans, même dans les campagnes «dans le district de Guingamp» comme s'exprime le Conseil Municipal, le 3 février 1795. Elles ne pouvaient pas cependant ignorel l'activité des rehelles dans le résiente. l'activité des rebelles dans la région de Loudéac, Lamballe, St-Brieuc. La désignation de Guingamp, à la place de Dinan, comme centre pour les élections de Vendémiers, était une indication de la place de Dinan, comme centre pour les élections de Vendémiers, était une indication de la place de Dinan, comme centre pour les élections de Vendémiers, était une indication de la place de Dinan, comme centre pour les élections de Vendémiers, était une indication de la place de Dinan, comme centre pour les élections de Vendémiers de la place de Dinan, comme centre pour les élections de Vendémiers de la place de Dinan, comme centre pour les élections de Vendémiers de la place de Dinan, comme centre pour les élections de Vendémiers de la place de Dinan, comme centre pour les élections de Vendémiers de la place de Dinan, comme centre pour les élections de Vendémiers de la place de Dinan, comme centre pour les élections de Vendémiers de la place de Dinan, comme centre pour les élections de Vendémiers de la place de Dinan, comme centre pour les élections de Vendémiers de la place de Dinan, comme centre pour les élections de Vendémiers de la place de Dinan, comme centre pour les élections de la place de Dinan, comme centre pour les élections de la place de Dinan, comme centre pour les élections de la place de Dinan, comme centre pour les élections de la place de Dinan, comme centre pour les élections de la place de Dinan, comme centre pour les élections de la place de Dinan, comme centre pour les élections de la place de Dinan, comme centre pour les élections de la place de Dinan, comme centre pour les élections de la place de Dinan, comme centre pour les élections de la place de Dinan, comme centre pour les élections de la place de Dinan, comme centre pour les de la place de Dinan, comme centre pour les des de la place de Dinan, comme centre pour les de la place de Dinan, comme centre pour les de la place de Dinan, comme centre pour les de la place de Dinan, comme centre pour les de la place de Dinan, comme centre pour les de la place de Dinan, comme centre pour les de la place de Dinan, comme centre p de Vendémiaire, était une indication plus que suffisante de l'ampleur du mouvement dans l'Est et le Suid de Side vement dans l'Est et le Sud du Département.

Bientôt pourtant apparaissent les craintes d'un coup de main sur la ville Bientot pourtait apparaissent les craintes d'un coup de main sur la ville qui motivent les premiers préparatifs de la défense. Le 20 frimaire (10 décemqui motivent les premiers proparations de la défense. Le 2U minaire (10 décembre 1794), une assemblée est réunie au «Temple» (Eglise N.D.) pour exabre 1794), une assemblee est reunité du « remple» (Eglise N.D.) pour exa-miner le plan de défense de la ville dressé par les Commissaires de la Société miner le plati de de la Société
populaire, par mesure de précaution. Une lettre de «Port-Brieuc» reçue le Populaire, par mesure de procedure. One lettre de «Forceneuc» reçue le 8 nivôse (28 décembre) révèle l'intense activité des «Chouans» dans les 8 nivose (20 decembre) revole l'interior activité des «cnouans» dans les «parages du chef-lieu» : le 25 décembre ils ont raflé un convoi de bœufs, aussitôt le Conseil municipal demande au District 6 000 livres pour les ouvraaussitutie de la partie de la source de la source pour les ouvrages prévus par le plan de défense ou si la somme paraît trop élevée de «prenges de les evécuter de faces ou d'aussité de la source de les evécuter de faces ou d'aussité de la source de les evécuter de faces ou d'aussité de la source de les evécuter de faces ou d'aussité de la source de les evécuter de faces ou d'aussité de la source de les evécuters de la source de la ges pievos de les exécuter de façon ou d'autre». Aux Représentants dre les litro du Peuple à Brest, il réclame 300 fusils ; et les gardes seront faites très strictement, même les ouvriers de la salpêtrière y seront astreints.

ent, meme les durins de la superiorie de les chouans, apprend-on le 15 janvier 1795, parcourent plusieurs communes à 5 ou 6 lieues de Guingamp ; et Penven, l'agent national provisoire, délégué aux renseignements, rapporte le 20 janvier que chouans et brigands de la Vendée, ont partie libre : c'est «l'armée de Charette».

Le 16 janvier, la Municipalité décide de faire le recensement des hommes les plus valides à l'effet de constituer une «avant-garde» qu'on armera ; de cette façon on pourrait surveiller les environs de la ville et empêcher une attaque par surprise car les travaux de défense prévus le 19 décembre n'ont pas été autorisés par le District. Et le 5 février pour découvrir les éléments d'une infiltration ennemie possible, on intime l'ordre aux aubergistes, cabaretiers, à peine d'être regardés comme suspects de faire déclaration au Comité de Surveillance, chaque soir à 9 h de ceux qu'ils logent. Même obligation à ceux qui hébergent des étrangers.

Les imaginations travaillent dans cette sorte de «guerre des nerfs». Sur un avis du Comité de Port-Brieuc, que «les ennemis cherchent à se procurer des pierres à fusils», le Comité de Guingamp fait par 6 commissaires saisir

les stocks existant chez les marchands.

Une dénonciation anonyme accuse la veuve Jullien de distribuer de la poudre en cachette : Le Comité qui pourtant met en garde le Conseil Général contre ces dénonciations abusives et malsaines, calomnieuses aussi la plupart du temps, n'hésite pas à faire des perquisitions sans résultat, bien entendu. On chuchote que des transports de munitions auraient lieu aux environs ; vite on établit deux postes de garde : l'un à «Pont-Ezer» sur la route de Tréguier, l'autre au-dessus de «Kéribo» en Grâces, vers le Brugou, avec ordre d'arrêter les colporteurs de matériel combustible qui «favorise» les projets sinistres de ces traitres. Les «traitres» ne firent guère parler d'eux en ce printemps de l'an III aux alentours de Guingamp, à part un coup de main exécuté par une soixantaine d'individus à Plouagat, le 6 mars 1795 : ils se bornèrent à couper l'arbre de la Liberté ; à brûler les papiers de la Municipalité ; après quoi, ils se dirigèrent sur Château-Goelo (en Plélo) vers St-Brieuc.

Mais le 22 juillet parvenait la nouvelle, tant redoutée : «une forte colonne de chouans» - «l'Armée Rouge» en uniformes anglais - partie du Morbihan avait gagné le sud du département des Côtes-du-Nord et s'avançait vers Saint-Brieuc. Le 22 juillet, Quintin est occupé, le 23 au soir c'est le tour de Chateleud. Chatelaudren ; des éléments avancés atteignent le bois de Malaunay à moins

de deux lieues de Guingamp. Immédiatement, sur l'ordre du commandant de deux lieues de Guingamp. Immediatement, du l'ordre du commandant temporaire de la place, tous les ouvriers disponibles sont réquisitionnés pour temporaire de la ville. Un certain Mailland temporaire de la place, tous les duvilles de la ville. Un certain Maillard, mau-travailler à la mise en état de défense de la ville. Un certain Maillard, mautravailler à la mise en état de déclaration de la maillard, maillard, maillard, qui prétend ne «marcher qu'après les acquéreurs de domaines vais esprit, qui prétend ne «marcher qu'après les acquéreurs de domaines vais esprit, qui prétend ne «marcher qu'après les acquéreurs de domaines vais le champ arrêté. Des murs en pierre sèche plateur. vais esprit, qui preteriu ne anidos. Des murs en pierre sèche obstruent la nationaux», est sur le champ arrêté. Des murs en pierre sèche obstruent la porte et l'escalier St-Jacques et la venelle du moulin (Toulquelenic). La porte de Tréguier est bouchée. Les trois autres portes sont garnies de barrières et de chevaux de frise. Des retranchements aux palissades interdisent les extrémités du chemin des Cantons et le talus qui le bordait devant les fossés est aplani. Un batardeau établi aux «arcades de la Pompe» retient les eaux des fossés tout au long du Champ au Roi ; quelques canons sont placés sur les tours du Château que l'on répare fièvreusement encore le 3 août.

Toute cette agitation était bien superflue : l'armée rouge évacua Chatelaudren le 25 juillet au matin et ne tarda pas à se désagréger. Tout danger - si toutefois il y a eu danger véritablement imminent, comme le pensait le District - était pour l'heure bien écarté. Le Général Valletaux, commandant la subdivision des C.D.N., le comprit ainsi et le 1 er septembre donnait l'ordre de cesser les travaux en cours qu'avaient prescrits les Généraux Chabot et Rey, au grand déplaisir de la Municipalité qui voyait là un acte de défiance vis à vis de Guingamp, ville non pas «insurgée mais bien patriote», Cependant, par mesure de précaution, les portes restèrent ou fermées ou gardées. C'est en vain que les gens du Trotrieux, de Ruello, de Rustang, de Ste-Croix, demandèrent la réouverture de la porte St-Jacques : le commandant de la place refuse le 6 décembre.

Durant quelques mois, l'activité des chouans ne troublera pas la tranquillité de Guingamp et des environs.

Heureusement, il y avait d'autres soucis et ceux-ci angoissants.

Toujours en premier lieu la question du ravitaillement de la ville. La popu lation de Guingamp est évaluée à 6 500 personnes, le 9 vendémiaire III (30 septembre 1794) ; et à ce nombre, il faudrait ajouter celui, important mais impossible à fixer exactement, des voisins qui viennent s'approvisionner au marché. Cela suppose la disposition d'une masse de 5 850 quintaux de «méteil» à mettre en vente. Le 17 pluviose (5 février 1795), les statistiques accusent encore «près de 6 000 habitants non compris les passants» ce qui revient sensiblement à l'estimation précédente. La situation apparaît simplement lamentable. L'Agent National Penven en dresse un tableau bien sombre. Depuis décembre précédent la neige et la glace couvrent le sol ; en ville plus de grains, plus de bois, pas de travail. Il ne reste disponible que 525 quintaux de «blé à pain» pas même de quoi attribuer une demi-livre de pain par décade à chacun. La misère est à son comble. L'homme sensible gémit conclut Penven et nous ne sommes encore que le 3 pluviôse (22 janvier), à 7 mois de la récolte.

Exaspérés, les gens commencent à manifester très haut leur mécontentement. Le 27 septembre déjà, et pour la deuxième fois, les acheteurs n'ont rien trouvé sur le marché et se sont retirés la menace à la bouche. Il a fallu arrêter une femme qui tenait des «propos inconsidérés». En pareille occurence, était-il de saison de célébrer avec «des violons» les fêtes décadaires, «aux frais de la ville» naturellement ? «Ventre creux n'a pas d'oreille»

dit à juste titre le proverbe... et il y avait bien des ventres creux... à comdit à juste titre le proverbe... et il y avait bien des ventres creux... à com-mencer par les détenus en faveur desquels et c'est tout à son honneur, inter-mencer par les détenus en faveur desquels et c'est tout à son honneur, intermencer par les détends di la constant de des tout à son nonneur, intervient la municipalité. Elle réclama même une infirmerie pour les malades et vient la municipante. En de la prison des Carmélites. Le 11 janvier 1795, les grabataires sans feu de la prison des Carmélites. Le 11 janvier 1795, les grapatalles suit les pourrirs. Ce qu'evice provillement des prisonelle demanue pour la deduction la de District relargissement des prison-niers «si on ne peut les nourrir». Ce qu'exige pareillement l'éclosion d'une niers «si uli ne peut les montbareil qui n'est pas autrement définie, mais qui espèce d'épidémie à Montbareil qui n'est pas autrement définie, mais qui espece de municipalité, d'autant que deux mois et demi après, deux cas de inquiète la municipalité, d'autant que deux mois et demi après, deux cas de reigne sont découverts parmi les enfants de l'hôpital. Là aussi la situation teigne sont decouverts parint les enfaits de l'hôpital. La adssir a situation est bien pénible : il y a 35 personnes à l'hôpital en août 1795 dont 12 nour-rissons ; il y en aura 77 en mai 1796 : 24 enfants de 1 à 14 ans et 53 infirmes et malades que doit soigner une infirmière, et en août 69 (47 adultes

A la date du 17 juillet, la municipalité proteste auprès du District : il n'y et 22 enfants). a pas d'officier de santé à l'Hôpital. Elle a bien tenté une démarche auprès de la Supérieure des Hospitalières libérées de prison quatre mois plus tôt, pour que quelques religieuses - un nombre déterminé - reviennent soigner les malheureux, spécialement les enfants dont on entend de la rue les «gémissements et les cris». La Supérieure accepta, demandant simplement mais formellement la réintégration pure et simple de ses compagnes, comme avant

la Révolution.

Elles reviendront en effet, mais en 1803, huit ans après ! En attendant la situation ne s'améliore guère, l'administrateur Gourvil la signale encore au 19 juillet comme «désastreuse». Sans ressources, car les fonds alloués le sont en assignats, il est impuissant à se procurer les besoins nécessaires. Trois jours plus tard, il donne un dernier avertissement : «l'hôpital ne peut durer plus d'une décade». En désespoir de cause, le Conseil Municipal lance

un appel au département... et au District.

Les autorités cependant faisaient des efforts constants pour parer aux nécessités du moment. La Municipalité songe à émettre un emprunt en vendémiaire III (septembre 1794) et lance un appel à la «générosité des riches» ; puis en pluviose distribue quelques fonds aux indigents. Elle tente aussi, sans beaucoup de succès, semble-t-il, de s'opposer aux fraudes et au marché noir, pratique même à l'occasion des perquisitions (une charette de graisse et de beurre à destination de Chatelaudren est arrêtée et mise en vente au cours légal), inflige de la prison à certains délinquants, à 3 personnes par exemple, le 3 brumaire (24 octobre). Petits moyens et d'efficacité réduite.

Le prix des grains, de la viande, des matières grasses augmente dans des proportions fantastiques, vu «la chute alarmante du papier-monnaie» comme s'exprime la municipalité, le 11 juillet 1795, de ces assignats que les cultivateurs ne veulent pas recevoir en paiement de leurs denrées : ou bien ils font grève et n'apportent rien au marché, comme il arriva en novembre 1794 et en janvier 1795 ou bien ils ne produisent que ce qui est stricte-

ment nécessaire pour leur entretien.

Dans les deux cas le résultat est le même : les prix montent inlassablement et surtout il y a un écart énorme entre les prix officiels et les prix exi gés en pratique. Prenons par exemple les cours des marchés du 7 et du 26 Thermidor III (25 juillet et 13 août 1795) (10):

Valeur officielle du quintal	blé noir · 5 L numéraire	600 assignats 428 assignats 540 assignats 320
Vente effective du quintal	avoine : 73 L 5 a 6 humeraire	320 Lassignats 6810Lassignats 3035Lassignats 4707 L9 s. 8 d
assignats	blé noir : 62 l. 2 s. 5 d. numéraire	assignats 2577 7 s.

Le marché du 3 octobre 1795 voit s'inscrire une baisse notable puis que le quintal de blé ne vaut plus officiellement que 570 l. en assignats le seigle 455 ; l'avoine 278 ; le blé noir 375 ; mais ce n'est que temporaire En brumaire, les prix montent en flêche : le quintal de blé passe de 883 l 13 s. 4 d. le 2 brumaire, à 985 l. 6 s. 8 d. le 23 ; à 1 272 l. 10 s. le 17 frimaire et à 2 700 le 28. Le quintal de seigle lui aussi à la même époque de 766 l. 6 s. 8 d. atteint 2 080 l. Le quintal d'avoine de 381 l. 2 s. 10 d. s'élève à 1 500 l. et celui du blé noir de 365 l. 6 s. 8 d. à 1 650 l.

Les salaires s'essouflent à tenter de rejoindre le niveau du coût de la vie : l'ouvrier reçoit de 18 sols à 1 l. 10 s. en 1790 ; de 1 l. 7 s. à 2 l. 51 en fructidor II (août-septembre 1794), 40 l. en vendémiaire IV (septembre

1795). Et encore est-ce bien insuffisant.

Le Comité de surveillance «Thermidorien» au cours de sa brève carrière fait des efforts incessants pour redresser la situation et naturellement entre lui et les cultivateurs de la région - du District surtout - c'est une petite guerre aux épisodes variés et souvent cocasses. Le 6 vendémiaire III (29 septembre 1794), neuf habitants de Bringolo et de Coadout sont dénoncés par leurs agents nationaux pour n'avoir pas obéi à l'ordre d'approvisionner le marché «selon la loi du 18 Thermidor». Le lieutenant de gendarmerie Chrétien, reçoit l'ordre de les arrêter. Les délinquants de Bringolo comparaissent et expliquent le motif de leur défaillance : «les grains n'étaient pas bettus». Pour une fois le Comité admet la raison et leur recommande sagement d'être pond tuels à l'avenir. Seul moyen d'être heureux et tranquilles et d'éviter des pel

Le 19 vendémiaire (10 octobre 1794) des gens de Ploumagoar s'entendent condamner à l'amende. Pourtant, ils ne manquent pas d'excuses eux non plus : certains n'ont pas semé de froment, d'autres n'ont pas récolté assez pour fournir à la réquisition. La faute en est aux officiers municipaux. Les officiers municipaux comparaissent donc le lendemain et avouent leur ignorance et accusent l'injustice de leurs réquisitions... «Insouciance crimnelle», rétorque le Comité, puisqu'ils devaient tenir registre des «déclarations d'emblavures et du produit»... Toutefois le Comité leur fait simplement une «admonestation fraternelle». Peut-être au fond est-il de leur avis. Excusée également le 17 le ».

Excusée également le 17 brumaire la municipalité de Plouisy (7 novem-

bre 1796) : elle a «agi par défaut de lumière et d'instruction sans intention bre 1796): elle a «agripal de lattide lutillere et d'instruction sans intention pernicieuse». Toutefois, ses membres devront livrer quand même 6 quinpernicieuse». Touterois, ses membres devroit livrer quand même 6 quintaux de blé, 6 de froment, verser 10 livres d'indemnité aux gendarmes qui taux de pie, o de l'indication à comparaître, fournir à l'agent national de Guin-leur ont porté l'assignation à comparaître, fournir à la réquisit national de Guingamp, la liste des «citoyens aptes à fournir à la réquisition». gamp, la liste des «Citoyeris aptes a tournir à la réquisition». Et de leur côté, les dits citoyens apporteront 33 quintaux en complément du taux fixé : 40 quintaux.

nt du taux IIAS . TO quintaga . Le même jour comparaissent 7 officiers municipaux de Bourbriac, coupables de n'avoir pas exécuté l'ordre de réquisition pour approvisionner les paules de la 27 vendémiaire (28 septembre 1794) et du 4 brumaire (25 octomarches du est «montrer une opiniâtreté condamnable, un égoïsme dange-bre), ce qui est «montrer une opiniâtreté condamnable, un égoïsme dangereux». Bien sûr, mais réflexion faite, le Comité préfère «employer la persuareux». Die l'action de la fraternité » plus même, les «mesures de douceur», car il est consion et la fraternité » plus même, les «mesures de douceur», car il est consion et la fraternité » plus même, les «mesures de douceur», car il est consider ». vaincu que l'ignorance et la crainte des mauvais traitements de la part des requis les a guidés. En vérité, la position des officiers municipaux manquait requis les a guildes. En confort, pris qu'ils étaient entre les exigences impérati-singulièrement de confort, pris qu'ils étaient entre les exigences impératives des autorités supérieures et les résistances, passives ou même menaçantes parfois, de leurs concitoyens exaspérés. Aussi en voit-on qui ne se gênent pas pour prendre la défense de leurs administrés, comme ceux de Tréglamus qui reçoivent le 15 brumaire (5 novembre 1794) un blâme bien senti : «à se rendre aux plaintes des habitants» ils ont montré de la «faiblesse condamnable dans des magistrats». Ils sont même punis : le Maire Jean Cornic fournira de compte à demi avec 5 de ses collègues et l'agent national H. Le Quéméner : 14 quintaux de blé. Sanction bénigne comparée à celle que le Comité, en grande colère cette fois, inflige le 9 nivôse (29 décembre) à 4 malheureux de Bourbriac qui ont refusé toute réquisition : Coût : 3 jours de détention à Montbareil - encore ne sont-ils libérés, le 12 nivôse, qu'en raison des besoins du pays : «ils sont précieux pour l'agriculture», voilà le maître-mot et de leur pauvreté.

Le Comité excédé, de temps en temps, fait preuve de moins de manle Maire de Moustéru, le 2 vendémiaire (19 octobre 1794), s'entend condamner à la prison pour «rébellion notable». Huit jours de prison aussi à Y. Touboulic, Maire de Pestivien, ce même 19 octobre. Huit jours également à Pierre Le Nid (Le Ny sans doute) maire de Plésidy. Ils n'ont pas «obtempéré». Huit jours au maire de Trégonneau le 17 octobre pour «désobéissance manifeste à la loi». Le Comité aurait pu ajouter ce motif : plaisanterie - dégoût douteux. Le maire et l'agent national n'ont procédé à aucune réquisition parce que... les chevaux étaient déferrés pour la plupart et il fallait attendre les fers achetés à Brest !!!

Tache difficile et bien ingrate que celle de veiller au ravitaillement de Guingamp. Le Comité se heurte à tant d'obstacles, même peut-être aux erreurs des bureaux dans la répartition des charges : en nivôse III (décembre 1794), les gens de Landébaëron, de Kermoroc'h, de Squiffiec, se plaignent d'avoir à fournir du grain à Pontrieux et à Guingamp. Ce qui dépasse

leurs possibilités, parfois aussi, mauvaise volonté collective et organisée. Le 27 frimaire III (17 décembre 1794), la Municipalité de Pommeritles-Bois (ex Le Vicomte) par délibération, refuse d'exécuter les ordres de réquisition : Pommerit n'est pas du District de Guingamp. Pour faire céder le Conseil Municipal, il faut la menace d'une occupation militaire à ses frais. le Conseil Municipal, il faut la menade d'une décupation militaire à ses frais. Déjà, au 11 brumaire (1 er novembre 1794), 27 communes, chiffre énorme,

nt pas obei aux arretes de regassité le Comité se rend compte que «la Le 5 frimaire (25 novembre 1794) le Comité se rend compte que «la Le 5 frimaire (25 hovembre que «la plupart des municipalités du district» on déplacé à leur convenance les dates plupart des municipantes de décision d'envoyer dans les communes, des réquisitions et prend alors la décision d'envoyer dans les communes, des communes par par les parmis ses membres de communes de et à leurs frais, des commissaires pris parmi ses membres avec tout pouet a leurs trais, des communes et a leurs trais, des «Larnois», de la Garde Nationale s'il le faut, de l'armée en cas de besoin, dénonciation au Comité de Sûreté Générale. bien grosse menace et bien aléatoire pour un sujet si mince...

A Guingamp même, certains en prenaient à leur aise avec les règle ments : le 13 frimaire (3 décembre 1794) une dénonciation amène une perquisition chez un membre de la Municipalité, le Baillif, et l'on trouve dans un grenier : un quintal d'avoine, un quintal de blé noir, 10 quintaux de blé environ. Le délinquant a même poussé l'audace jusqu'à prendre un 1/2 quintal au grenier municipal. D'autres mécontents, bien que requis pour la Défense Nationale, se permettent de faire preuve de mauvaise volonté. Comme ce Jean Le Tinévez, tanneur du Petit Trotrieux : évidemment, il est déclaré «suspect» et on pourrait l'incarcérer, mais on a besoin de cuir en ce mois de frimaire III... Alors le Comité se contente de le consigner pour huit jours à son domicile, ainsi sa tannerie ne chômera pas et les cordonniers pourront fournir chacun les deux paires de souliers militaires exigés

On le voit, en cet an III de la République, la situation était bien difficile à Guingamp, comme d'ailleurs dans le département, en dépit des règlements et de tous les arrêtés du monde, des menaces et des sanctions qui ne pouvaient venir à bout de l'obstination des campagnes et ne tenaient pas compte des réalités économiques supérieures à toute force humaine.

- NOTES

 (1) Archiv. Municip. Rég. de délibér. ID 12 Fos 59-61. En pluviose II janvier 1794 La Direction Départementale dans un factum de 4 pages imprimé, invite les «cultivateurs amis de la Liberté» à produire des pommes de terre.

 (2) On peut deviner ce que durent endurer les pauvres de l'Hôtel-Dieu : dès le 1er nov. 1793, ils manquent de subsistances et le District ne dispose pour eux que de 1 200 livres. Un mois après, la Municipalité leur alloue tout de même 1 200 livres. Sans parler des malades de l'Hôțital qui manquent de «drogues» les plus nécessaires, en dépit des réquisitions effectuées dans les pharmacies en prairiel II (13 juin 1794).

 (3) Reg. du Comité Révolutionnaire Fos 13 Vo et 14 et 38. Le nombre des détenus à Guingamp dépassait aiors 300 : 90 prêtres réfractaires aux Carmélites, 16 «Conformistes» aux Hospitalières, 200 suspects à Montbareii. En plus des reclus de «droit commun» à la Délivrance ou à la Porte de Rennes.

 (4) Reg. de délibér. IDT 2 Fo 99 Vo 100 Par contre le 11 vendémiaire le Comité faisait incarcérer à Montbareil Roland-Jules Quélen et sa femme et toujours témoigna d'une violente animosité vis à vis du Ch. M. du Gazpern.

 (5) cf. Arc. des C.D.N. L m 5,83 et L m 5,85.

 (6) On comprend que Mgr Caffareilli ait réusé d'employer F.M. Dérien malgré les recommandations de Boullé. «II était trop décrié en raison des vexations qu'il a exercées sur ses Confrères».

- (8) Festou devient Conservateur des Hypothèques et Hello Commissaire du Directoire (Conname Ville) en Thermidor IV.
- 8) Festou devient Conservateur des Hypothèques et Hello Commissaire du Directoire (Guingamp-Ville) en Thermidor IV.
 9) Qu'y a-t-il de vrai dans cette bizarre accusation ? Il est difficile de le savoir. En tout cas (Guingamp-Ville) en Caster accusation ? Il est difficile de le savoir. En tout cas (P) Qu'y a-t-il de vrai dans cette bizarre accusation (P) de Le Bouétté qualifié par le littérent ens plus tard, Hippolyte du Gazpern, adressait à Le Bouétté qualifié par le littérent et charlatan sans cœur... Honnéte bannet de «barbare accapareur» qui confesse lui-même...: «Je n'aime que l'argent je n'adore que rateur de «barbare accapareur» qui confesse lui-même...: «Je n'aime que l'argent je n'adore que dit, franc accapareur» qui confesse lui-même...: «Je n'aime que l'argent je n'adore que l'enteur de Abroution dans l'or, voilà mon Paradis! I Voilà tout mon trésor lu. Cité par L. Dubreui «La Révolution dans le département des C.D.N.» Paris H. Champion 1909 pp. 282-286.
 10) Archiv. Municip.: Apprécis des grains: Délibér. fo 143-144 mécontent des exigences des cultivateurs qui ne mettent pas de bornes aux prix de leurs bestiaux et denrées: Bourdes cultivateurs qui ne mettent pas de bornes aux prix de leurs bestiaux et denrées: Bourdes cultivateurs qui ne mettent pas de bornes aux prix de leurs bestiaux et denrées: Bourdes cultivateurs qui ne mettent pas de bornes aux prix de leurs bestiaux et denrées: Bourdes cultivateurs qui ne mettent pas de bornes aux prix de leurs bestiaux et denrées: Bourdes cultivateurs qui ne mettent pas de bornes aux prix de leurs bestiaux et denrées: Bourdes cultivateurs qui ne mettent pas de bornes aux prix de leurs bestiaux et denrées : Bourdes cultivateurs qui ne mettent pas de bornes aux prix de leurs bestiaux et denrées : Bourdes cultivateurs qui ne mettent pas de bornes aux prix de leurs bestiaux et denrées : Bourdes cultivateurs qui ne mettent pas de bornes aux prix de leurs bestiaux et denrées de la marine.

LE FURETEUR TREGOROIS

LE MYSTERE DES TEMPLIERS : Parmi l'abondant courrier que nous à valu la publication de cette curieuse «carte templière» si controversée, nous a avons reçu quelques précisions intéressantes de la part de Mme J. Garrec de Ploumiliau qui joint à sa lettre une coupure de presse datée de 1935 de Plouminau qui joint à sa lette dité de Proside de Proside de 1935 (Ouest-Eclair ?) apportant sous la plume de André Rouault, des indications sur la chapelle de Keraudy et sur la tradition Hospitalière et Templière dans

De 1590 à 1598, les guerre de la Ligue ont ravagé complètement notre région. Les troupes, tantôt celles du parti du Roy, tantôt celles du duc de Mercœur, sillonnaient le pays, de Morlaix à Tonquédec, pillant et brûlant tout sur leur passage. Plouigneau, Plouégat, Lanvellec, Loguivy, Plouaret, Ploumilliau, souffrirent grandement de leur présence. Ces guerres destructrices sont l'explication de l'absence, en cette contrée de monuments antérieurs au XVIe siècle. Presque toutes nos vieilles chapelles et nos antiques manoirs datent des environs de l'an 1600. Ceux qui portent des inscriptions plus anciennes ont subi des transformations importantes dans lesquelles on reconnaît la marque du début du XVIIe siècle, par exemple à Kerfaouès, en Ploubezre ; Maudez, en Lanvellec ; Saint-Herbot, en Ploulec'h, etc.

Nos plus vieux édifices doivent accaparer toute notre vigilance, afin que nous puissions conserver longtemps ces témoins de notre passé, ces vesti-

ges héroïques qui font le charme de notre Bretagne.

Parmi ces monuments, il en est un qui, ayant résisté aux efforts d'anéantissement des siècles, risque, si l'on n'y prend garde, de croûler bientôt, ensevelissant sous ses décombres des souvenirs d'une valeur inestimable.

L'église de Kéraudy, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, est une construction datant, en majeure partie, du XVIº siècle, mais dont l'origine remonte vraisemblablement bien au-delà. Elle fut fondée par les Chevaliers-hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, héritiers des fabuleux Templiers, ces «Manac'hru» auxquels la légende et les «gwerz» prêtent de si tragiques coutumes. L'église, aujourd'hui sous le vocable de Notre-Dame, était jadis appelée Saint-Jean de Kéraudy. Elle dépendait de la commanderie de Pont-Melvez, elle-même sous celle de La Feuillée, rattachée au Grand Prieuré d'Aquitaine. Les autres possessions des chevaliers, dans le Trégor, étaient : l'église de Plouaret, Keranmanac'h en Plounévez-Moëdec, Saint-Emilion en Loguivy-Plougras. Le Pontol en Ploulec'h, Le Rechou en Plounérin, des chapelles et des terres

à Penvénan, Coatreven, Louannec, Trébeurden, Brélévénez, etc.

Les Chevaliers de Saint-Jean habitaient à Ploumilliau le lieu dit «an Hospital» de lieu dit «an Hospital» de lieu dit «an Hospital» de lieu dit «an Hospital» où, suivant les règles de leur ordre, ils distribuaient l'aumône trois fois par semaine. Le moulin du Mouster était également leur propriété et ils en jouissaient à titre saigneuriel

jouissaient à titre seigneurial.

Pour en revenir à l'église de Keraudy, soulignons le grand intérêt qu'elle présente du point de vue archéologique. On pénètre dans le vaisseau en forme 36

de tau par un porche ogival surmonté d'une «secresterie» dite «gamb al lin» de tau par un porche ogres sammonte d'une «secresterie» dite «gamb al lin» parce que l'on y entrepose, en mai, le lin offert par les paroissiens à l'occa-

de la quele de la violege. Les verrières conservent encore quelques restes de vitraux anciens, vérision de la quête de la Vierge. Les verneres curson de leur rareté. Sur l'un deux on lit encore le nom tables trésors, en raison de leur rareté. Sur l'un deux on lit encore le nom tables tresors, en raisori de loui raisori. Sur l'un deux on in encore le nom d'un Guillaume de Quelennec. Un retable renaissance, de même facture que d'un Karfacuès attire immédiatement l'attaction de la même facture que d'un bulliaurile de Catalonnia de la contra de contra ques fragments de sablières représentant des combats de dragons ont subques tragities. Une admirable tribune de chêne domine la nef de sa beauté massive.

André ROUAULT

1789 - 1989

Le Bicentenaire de la Révolution sera marqué par la publication d'un ouvrage collectif né de la collaboration de 12 historiens.

LA RÉVOLUTION DANS LE TRÉGOR

450 pages - format 16 × 24 - broché par 32 pages - reliure avec couture - couverture quadri pelliculée.

Nombreux portraits, gravures, plans, cartes.

Préface de Mr Alain Droguet, directeur des Archives départementales des Côtes-du-Nord.

Auteurs et articles

Daniel LE GUYADER:

Aperçu économique et politique du Trégor en 1789-90.

Hervé LE GOFF

Le clergé séculier trégorois (1789-1801)

Jean GUERNIOU

l'Armée et les affaires militaires La mer et les affaires maritimes

Jacques ROIGNANT

Un Républicain victime de la Révolution :

Nicole CHOUTEAU

le Sénéchal du Porzou

Hervé LE GOFF

La fin du collège épiscopal

E. MAZE, J. ROIGNANT, Aspects de la Révolution dans le canton de

F. RACINE

Perros-Guirec

Françoise RACINE

Population et vie quotidienne à Perros

Emmanuel MAZE

La vente des biens nationaux

Simone TOULET

La vie quotidienne à Guingamp durant la Révolution

Emmanuel MAZE

L'affaire de Plouaret

Yannick BOTREL

Les processions nocturnes de l'été 94 dans le district

de Guingamp

Jef PHILIPPE

La chanson bretonne témoin de la Révolution

J.L. LE FLOC'H

Réfractaires et jureurs dans le Trégor finistérien : une

douloureuse réunion

Christian BRUNEL

Le premier centenaire de la Révolution à contre-

courant : la restauration des droits de Dieu

Cet ouvrage a été publié avec le Concours du Conseil Général et de la Fédération pour la célébration du bi-centenaire de la Révolution dans les Côtes-du-Nord.

Prix de souscription : 145 F l'exemplaire (+ participation aux frais d'envoi 30 F par exemplaire) Adresser la commande et le règlement à :

Trégor 89, 2, place Laënnec, 22140 BEGARD.

Date limite de la souscription : 15 octobre 1988. * Après sa parution prévue en novembre 1988, La Révolution dans le Trégor, sera en vente au prix de 210 F. 38

A propos de	Saint Gara	an, patror	de Car	van. H. Le	Goff	P.:
bi 62210112	de Bretagr	le. un rec	lard and	laie Harr	Poharte	D S
- Journal U	recteur C	naries Be	uret H	arvá la G	off	P 1.
installe de l	uingamp	(Suite). F	Dohet			P.2
Le fureteur	régorais		-0001			D 21